



**Rapport sur l'élection des conseillers
municipaux et des conseillers communautaires
des 23 et 30 mars 2014**

Juillet 2014

SOMMAIRE

I. LE TRAITEMENT DE L'ACTUALITE ELECTORALE

1. Le cadre juridique applicable aux médias audiovisuels	7
2. La couverture de l'actualité électorale	8
3. Le respect du principe d'équité	10
4. La période de réserve	12
5. Le traitement des saisines	13

II. LES PROPOSITIONS D'EVOLUTION

1. Les propositions spécifiques relatives à l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires	15
2. Une réflexion globale sur la régulation des campagnes électorales	16

ANNEXES

INTRODUCTION

L'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires des 23 et 30 mars 2014 a constitué le premier rendez-vous électoral majeur depuis 2012. Conjuguant enjeux d'intérêt local et test politique national, elles illustrent traditionnellement l'attachement des électeurs à cet échelon de représentation. Pour la première fois, ces derniers étaient appelés à désigner simultanément les conseillers municipaux et les conseillers communautaires qui siégeront au sein des structures intercommunales, conformément à la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral. En outre, les élections municipales déterminent pour une large part la composition du collège électoral qui élit les sénateurs.

L'expression pluraliste des listes de candidats et des partis politiques dans les médias audiovisuels avant le premier tour et entre les deux tours du scrutin a requis toute l'attention du Conseil supérieur de l'audiovisuel. En vertu du pouvoir réglementaire qu'il tient de l'article 16 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, le Conseil a veillé pour ce qui concerne les éditeurs de services de radio et de télévision à la stricte application des textes qui encadrent le traitement médiatique de la campagne électorale.

Le Conseil établit un bilan positif du traitement de la campagne dans les médias audiovisuels. Il constate que le principe d'équité qui s'appliquait aux interventions des candidats et des représentants des partis politiques a été globalement respecté. Il salue notamment les efforts consentis d'une manière générale par les réseaux locaux des sociétés nationales de programme et par les télévisions locales pour rendre compte des enjeux du scrutin dans un grand nombre de communes.

Le Conseil retient également avec intérêt l'effort d'innovation dont ont fait preuve plusieurs éditeurs à travers des formes de communication participatives proposées sur internet.

Le Conseil s'interroge néanmoins sur l'adéquation du cadre législatif et réglementaire en vigueur aux enjeux de communication actuels des campagnes électorales. Dans le présent rapport, il a souhaité formuler des propositions précises destinées à remédier à certains dysfonctionnements et ouvrir des pistes de réflexion nouvelles sur les moyens de mieux concilier à l'avenir la liberté de communication et le respect du pluralisme politique dans les médias audiovisuels.

*
* * *

I. LE TRAITEMENT DE L'ACTUALITE ELECTORALE

1. Le cadre juridique applicable aux médias audiovisuels

Depuis son adoption par le Conseil, la délibération n° 2011-1 du 4 janvier 2011 relative au principe de pluralisme politique en période électorale fixe les modalités du traitement de l'actualité liée aux campagnes électorales dans les médias audiovisuels.

La délibération du 4 janvier 2011 pose un principe d'équité pour l'expression des candidats et des partis politiques pendant les six semaines qui précèdent le jour du scrutin. Pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014, ses dispositions trouvaient la traduction suivante :

- à compter du 10 février 2014 et jusqu'au jour où l'élection était acquise, les listes de candidats et leurs soutiens devaient bénéficier d'une présentation et d'un accès équitables à l'antenne lorsqu'il était traité d'une circonscription électorale déterminée ;
- au cours de la même période, les partis politiques qui soutenaient des listes de candidats devaient bénéficier d'une présentation et d'un accès équitables à l'antenne lorsque le traitement de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires dépassait le cadre d'une circonscription.

On rappellera que la notion d'équité ne renvoie pas à un critère unique qui déterminerait *a priori*, suivant une logique de quotas, la répartition des temps de parole. Elle correspond davantage à un faisceau d'éléments d'appréciation, tels que la représentativité des partis politiques, leur nombre d'élus, la notoriété de leurs représentants et de leurs candidats, les indications fournies par les enquêtes d'opinion et la capacité à animer la campagne ou à contribuer au débat public.

Le Conseil a complété les dispositions générales de la délibération du 4 janvier 2011 en adoptant, le 20 novembre 2013, la recommandation n° 2013-03 qui fixait les modalités de relevé et de transmission au Conseil des interventions des candidats et des partis politiques :

- à compter du 10 février 2014, les services de radio et de télévision devaient relever les temps de parole des listes de candidats, des partis politiques et de leurs soutiens dans les émissions d'information ainsi que dans les autres émissions des programmes ;
- quatre-vingt-onze services de radio et de télévision et trois réseaux locaux devaient transmettre chaque semaine au Conseil par voie électronique le décompte des temps de parole des candidats et des représentants des partis politiques relevés dans leurs programmes.

Compte tenu de la dimension avant tout locale du scrutin et du développement des télévisions locales hertziennes, le Conseil a pour la première fois intégré tous les services de télévision diffusés par voie hertzienne à vocation locale à ce dispositif. En revanche, les

services de radio et de télévision exclusivement accessibles par internet et ayant pour contenu spécifique la propagande électorale des candidats, des partis politiques et de leurs soutiens n'étaient pas concernées par ces dispositions.

Avant même l'adoption de la recommandation du 20 novembre 2013, le cadre juridique applicable à la campagne électorale a fait l'objet d'une présentation détaillée par Mmes Francine Mariani-Ducray et Sylvie Pierre-Brossolette, respectivement présidente et vice-présidente du groupe de travail *Pluralisme et campagnes électorales*, aux responsables des services de radio et de télévision lors d'une réunion qui s'est tenue le 18 octobre 2013 au siège du Conseil. Les représentants des partis politiques, le 5 novembre 2013, et les responsables des télévisions locales, le 4 février 2014, ont également été conviés à participer à une présentation analogue.

Le Conseil a tenu à associer les présidents et les secrétaires généraux des Comités territoriaux de l'audiovisuel (CTA) au dispositif mis en place en vue du scrutin. Lors de leur réunion annuelle au siège du Conseil le 5 décembre 2013, leur rôle d'interface du Conseil auprès des médias audiovisuels locaux dans les régions et les collectivités d'outre-mer a été souligné par les conseillères en charge du pluralisme. Cette collaboration s'est notamment traduite par l'organisation le 31 janvier 2014, sous l'égide du CTA de la Réunion, d'une visioconférence entre les services de radio et de télévision réunionnais et la direction des programmes du Conseil sur les règles applicables au traitement de la campagne électorale dans cette collectivité.

2. La couverture de l'actualité électorale

Sans atteindre les durées relevées pour l'élection du Président de la République, la campagne en vue de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires a donné lieu à une couverture significative, notamment de la part des réseaux locaux (France 3 Régions, Outre-mer 1^{ère}, France Bleu) et des télévisions locales dont c'est la vocation pour ce type de scrutin. Le Conseil regrette néanmoins que les chaînes généralistes TF1, Canal Plus et M6 ne se soient engagées plus fortement pour rendre compte de l'actualité électorale au niveau national sur leur antenne.

Par ailleurs, le Conseil a relevé que plusieurs éditeurs s'étaient distingués en proposant, via internet, de nouveaux modes interactifs de traitement de la campagne électorale.

En vue du premier tour du scrutin (10 février – 21 mars 2014)

Le temps de parole global accordé aux représentants des partis politiques et des candidats dans les émissions d'information des services de radio et de télévision à diffusion nationale au cours de la campagne en vue du premier tour du scrutin a représenté un total de 125 heures, contre 131 heures en 2008, réparties de la façon suivante :

- 25 heures sur les antennes des chaînes de télévision généralistes (21 heures en 2008) ;
- 40 heures sur celles des chaînes d'information en continu (47 heures en 2008) ;
- 60 heures sur celles des radios généralistes (63 heures en 2008).

En moyenne, les chaînes généralistes de radio et de télévision ont traité 29 circonscriptions à l'antenne, en se focalisant sur celles dans lesquelles se présentaient les candidats bénéficiant de la plus forte notoriété.

Les chaînes d'information en continu ont, en moyenne, porté leur attention sur 28 circonscriptions.

Les 24 bureaux régionaux d'information de France 3 ont consacré 100 heures à l'expression des représentants des partis politiques et des candidats dans le cadre de leurs circonscriptions respectives. Ils ont rendu compte des enjeux du scrutin dans 700 circonscriptions.

Les 8 services de télévision d'Outre-mer 1^{ère} concernés ont retransmis les interventions des candidats dans 149 circonscriptions pendant une durée de 73 heures. Les services de radio ont traité 180 circonscriptions sur leur antenne et permis aux différents candidats de s'exprimer pendant 112 heures.

Les télévisions locales ont, pour leur part, consacré 563 heures aux interventions des représentants des partis politiques et des candidats, et traité 430 circonscriptions.

En vue du second tour du scrutin (24 – 28 mars 2014)

Les chaînes généralistes de radio et de télévision et les chaînes d'information en continu ont consacré un total de 45 heures aux interventions des représentants des partis politiques et des candidats au cours de la semaine qui a précédé le second tour du scrutin, contre 54 heures en 2008, et traité en moyenne 19 circonscriptions.

Les bureaux régionaux d'information de France 3 ont couvert l'actualité électorale dans 337 circonscriptions et accordé plus de 41 heures d'antenne aux représentants des partis politiques et aux candidats.

Outre-mer 1^{ère} a rendu compte sur ses antennes de l'ensemble des 86 circonscriptions dans lesquelles un second tour de scrutin était organisé et accordé près de 23 heures de temps de parole aux candidats en lice.

Les télévisions locales ont accordé 140 heures aux protagonistes de la campagne électorale en vue du second tour du scrutin et couvert 134 circonscriptions.

Des approches nouvelles sur internet

France Télévisions, i>Télé et Europe 1 ont proposé des approches nouvelles du traitement de la campagne électorale mettant l'accent sur l'interactivité avec les internautes. Bien qu'elles ne relèvent pas, aux termes de l'article 13 de la loi du 30 septembre 1986, du périmètre de la régulation audiovisuelle, le Conseil salue néanmoins ces initiatives qui ont permis de nourrir le débat public.

En association avec Google France, francetvinfo.fr et France 3 ont développé la plate-forme participative #MonDébat2014 pour placer le public au cœur du débat. Dans douze grandes

villes, dont Paris, Marseille et Toulouse, les internautes ont ainsi pu prendre part par visioconférence à des échanges en direct avec une cinquantaine de candidats.

De son côté, i>télé, en association avec le journal *20 Minutes*, a mis en ligne un dispositif média global entièrement dédié à la campagne électorale et intitulé *#MonVote2014*, permettant notamment aux internautes de réagir en direct aux rendez-vous proposés par la rédaction sur l'antenne de la chaîne.

Europe 1 et Le Lab Europe 1.fr ont mis en place la plate-forme participative *#MoiMaire* sur laquelle les candidats et les citoyens intéressés ont pu faire valoir leurs propositions dans le cadre de la campagne électorale.

3. Le respect du principe d'équité

On rappellera au préalable que le Conseil fonde essentiellement son appréciation du respect du principe d'équité sur le temps de parole des personnalités politiques et de leurs soutiens, qui s'entend comme le seul temps pendant lequel ces personnalités s'expriment à l'antenne. A cet égard, le temps de parole constitue une donnée statistique brute. A l'exception du lien des propos relevés avec l'actualité électorale, le Conseil ne se livre pas à l'analyse qualitative de leur contenu, ne distingue pas les modes de communication ou les registres dont ils procèdent, et ne les affecte d'aucun caractère positif, négatif ou neutre.

Conformément à la délibération du 4 janvier 2011 précitée, les services de radio et de télévision étaient tenus de respecter le principe d'équité au niveau national et au niveau de chaque circonscription traitée à l'antenne sur l'ensemble des périodes précédant chaque tour du scrutin. Pour s'assurer qu'elles se conforment à cette exigence démocratique, le Conseil a pris connaissance à intervalles réguliers des relevés de temps de parole des personnalités politiques engagées dans la campagne.

Il a procédé à l'examen de ces relevés sur les périodes cumulées du 10 au 21 février, du 10 au 28 février, du 10 février au 7 mars, du 10 février au 14 mars et du 10 février au 21 mars 2014 avant le premier tour du scrutin, puis sur la période du 24 au 28 mars 2014 avant le second tour.

Il importait notamment pour le Conseil que les chaînes ne privilégient pas une bipolarisation excessive du débat électoral entre le Parti socialiste et l'UMP, voire une « *tripolarisation* » entre ces deux partis et le Front national, et que les autres partis politiques puissent faire valoir leur point de vue. Au niveau du traitement de la campagne dans les circonscriptions, il s'est efforcé d'inciter les chaînes à permettre au plus grand nombre de listes possible de s'exprimer sur leurs antennes.

Conformément à l'engagement fixé par sa recommandation du 20 novembre 2013, le Conseil a publié sur son site internet les tableaux relatifs aux temps de parole consacrés à la campagne électorale au niveau national, déclarés par les chaînes généralistes de radio et de télévision et les chaînes d'information en continu.

En vue du premier tour du scrutin (10 février – 21 mars 2014)

Dans l'ensemble, le Conseil a constaté que le principe d'équité avait été respecté. Le Conseil félicite globalement les éditeurs, qui ont su adapter la couverture de l'actualité électorale aux particularités de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires en traitant les enjeux du scrutin sur le plan national et, surtout, dans le cadre des circonscriptions électorales qu'ils avaient choisi d'exposer.

Au terme de la campagne en vue du premier tour du scrutin, l'analyse des temps de parole a montré que les déséquilibres constatés lors des relevés intermédiaires avaient pour la plupart été corrigés à la suite des interventions du Conseil. Cela a notamment été le cas s'agissant de BFM TV, sur l'antenne de laquelle un faible accès de l'UMP et du Parti socialiste, ainsi qu'une surexposition du Front national, avaient été observés au cours de la période du 10 février au 14 mars 2014. Afin de prévenir la persistance de ce déséquilibre, le Conseil a appelé très fermement l'attention des responsables de la chaîne, le 19 mars 2014, sur la nécessité de procéder d'urgence aux réajustements qui s'imposaient au regard du principe d'équité avant le premier tour du scrutin. Le Conseil a constaté avec satisfaction que son intervention avait été suivie d'effet, la part respective du temps de parole accordé à ces trois formations politiques s'établissant au terme de la période précédant le premier tour du scrutin à un niveau conforme au principe d'équité.

En revanche, des déséquilibres persistants ont été constatés sur les antennes de plusieurs services de radio qui n'ont pas mis en œuvre toutes les exigences liées à l'application du principe d'équité. En conséquence, le Conseil a été conduit à adresser des mises en garde à France Info, RTL, Europe 1 et Radio Classique.

Malgré des variations observées sur certaines de leurs antennes, les réseaux locaux de France 3 Régions, d'Outre-mer 1^{ère} et de France Bleu se sont acquittés de leurs obligations de manière satisfaisante. Un constat similaire a été établi concernant le traitement de l'actualité électorale par les télévisions locales.

En vue du second tour du scrutin (24 – 28 mars 2014)

Dans le contexte du second tour du scrutin, caractérisé par une campagne intéressant pour l'essentiel les communes de plus de 1000 habitants soumises au scrutin proportionnel de liste, les services de radio et de télévision se sont dans l'ensemble bien conformés au respect du principe d'équité.

L'examen des relevés de temps de parole transmis par les éditeurs a fait apparaître que les déséquilibres constatés avant le premier tour n'avaient pas été réitérés entre les deux tours. Les déséquilibres, au demeurant peu nombreux, constatés au cours de cette période ont été de deux ordres :

- d'une part, des formations politiques représentatives au niveau national, notamment le Modem et l'UDI, n'ont pas eu accès à l'antenne dans des proportions qu'aurait justifié leur poids effectif dans le jeu démocratique ;

- d'autre part, dans des circonscriptions donnant lieu à l'organisation de triangulaires ou de quadrangulaires, en particulier à Forbach, certaines listes n'ont pas bénéficié d'un accès à l'antenne conforme au principe d'équité.

En fonction de ces constats, des observations circonstanciées ont été adressées par le Conseil aux éditeurs concernés. Le Conseil a félicité les autres chaînes pour leur bonne application des règles en vigueur dans le traitement de l'actualité électorale.

4. La période de réserve

Le Conseil a veillé au respect des dispositions du code électoral et de la loi du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion, rappelées dans la délibération du 4 janvier 2011, qui s'appliquent pendant ce qu'il est convenu d'appeler « *la période de réserve* » :

- l'article L. 49 du code électoral qui interdit, la veille et le jour du scrutin, la communication au public par voie électronique de tout message à caractère de propagande électorale ;
- l'article L. 52-2 du code électoral qui prévoit qu'aucun résultat, partiel ou définitif, ne peut être communiqué au public par voie électronique avant la fermeture des derniers bureaux de vote, soit avant 20 heures en métropole ;
- l'article 11 de la loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 qui interdit la diffusion et le commentaire de tout sondage ayant un rapport direct ou indirect avec le scrutin par quelque moyen que ce soit la veille et le jour du scrutin.

La veille et le jour du premier tour du scrutin (22 – 23 mars 2014)

De manière générale, le Conseil a constaté que l'ensemble des services de radio et de télévision s'étaient conformés aux dispositions applicables à la période de réserve. Plusieurs irrégularités ponctuelles ont néanmoins été relevées.

La chaîne i>télé, pour avoir rediffusé l'émission « *Ca se dispute* » le samedi 22 mars et relayé des propos de M. Pape Diouf, candidat à Marseille, le dimanche 23 mars, a ainsi été mise en garde contre le renouvellement de tels manquements à l'article L. 49 du code électoral.

France 24 a été rappelée fermement à ses obligations par le Conseil afin de mieux respecter à l'avenir les dispositions de l'article L. 49 du code électoral et de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1977, après avoir rediffusé le samedi 22 mars l'émission « *Une semaine dans le monde* », au cours de laquelle les intervenants ont débattu des enjeux des élections municipales et des résultats d'un sondage relatif aux intentions de vote pour ce scrutin.

La veille et le jour du second tour du scrutin (29 – 30 mars 2014)

Le Conseil a constaté la divulgation sur l'antenne de RTL de résultats partiels concernant la circonscription de Béziers le dimanche 30 mars quelques minutes avant 20 heures. Il a mis en garde ses responsables contre le renouvellement d'un tel manquement à l'article L. 52-2 du code électoral.

5. Le traitement des saisines

Le traitement des réclamations qui lui sont adressées constitue, en période électorale, un volet important du rôle du Conseil. L'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, plus encore que d'autres scrutins, en raison du grand nombre des circonscriptions électorales en jeu et des candidats en lice, sont traditionnellement l'occasion de nombreux litiges entre, d'une part, les listes de candidats et les partis politiques et, d'autre part, les services de radio et de télévision, notamment sur le plan local.

Le Conseil a été destinataire, entre le 10 février et le 30 mars 2014, d'une cinquantaine de réclamations formelles, soit un nombre en légère augmentation par rapport au scrutin de 2008 qui avait donné lieu à quarante réclamations, mais réduit de moitié par rapport à celui de 2001. Néanmoins, rapporté aux 36 680 communes, aux 926 068 candidats et au nombre de services qui ont rendu compte de la campagne en vue de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, ce faible nombre de saisines illustre la bonne application par les médias audiovisuels des recommandations du Conseil.

Compte tenu de l'urgence des questions soulevées par les requérants, le Conseil s'est attaché à montrer la plus grande réactivité dans l'instruction des réclamations dont il était saisi. Leur examen par le groupe de travail *Pluralisme et campagnes électorales* puis par le Conseil, réuni en collège plénier, a ainsi fait l'objet de procédures accélérées afin qu'une réponse appropriée soit apportée aux requérants dans de brefs délais. Le Conseil souligne à cet égard la contribution des éditeurs, notamment les réseaux locaux du service public, pour le règlement de ces litiges.

Un seul parti politique, le Parti communiste français, s'est manifesté au niveau national auprès du Conseil pour lui exposer les difficultés qu'il rencontrait pour faire valoir son point de vue dans les médias audiovisuels. L'écho donné par le Conseil à l'audition de ses représentants par le groupe de travail *Pluralisme et campagnes électorales* le 11 mars 2014 a permis, dans une large mesure, de corriger l'accès à l'antenne insuffisant de cette formation constaté auparavant.

Les autres réclamations adressées au Conseil ont porté sur la question de l'accès à l'antenne et sur l'inégalité de traitement dont s'estimaient victimes certains candidats, en particulier lorsqu'ils appartenaient à des courants émergents ou peu représentatifs.

Cette question est particulièrement sensible s'agissant des débats électoraux organisés par des médias locaux, dans les cas où certains candidats ne sont pas invités à y participer. Elle a justifié l'attention particulière que le Conseil a portée à cet échelon de communication. Le Conseil a rappelé aux requérants l'ayant saisi de tels litiges que l'organisation de débats relevait exclusivement de la responsabilité éditoriale des services de radio et de télévision, qui n'avaient pas l'obligation de convier tous les candidats d'une même circonscription à y participer. Le Conseil leur a toutefois assuré qu'il était attentif à ce que ces mêmes services se conforment, selon des modalités qu'il leur appartenait de déterminer, au principe d'équité.

Parallèlement au traitement des saisines, le Conseil a répondu à de nombreuses demandes de renseignement formulées par les services de radio et de télévision, en particulier locaux, ou par des candidats.

Ces demandes ont généralement porté sur les modalités d'accès des candidats à l'antenne, mais aussi sur des questions plus spécifiques : notamment les règles applicables aux collaborateurs des chaînes candidats aux élections ou les dispositions relatives à la « *période de réserve* ». le Conseil rappelle sur ce point que l'apparition sur l'antenne d'un éditeur de l'un des ses collaborateurs, candidat dans une circonscription, méconnaît le principe d'équité d'accès des candidats aux antennes des radios et des télévisions et contrevient aux dispositions de la délibération du 4 janvier 2011.

II. LES PROPOSITIONS D'EVOLUTION

1. Les propositions spécifiques relatives à l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires

Comme il le fait au terme de chaque campagne électorale, le Conseil entend tirer les enseignements des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses missions. Il propose ainsi que des modifications soient apportées sur certains points précis se rapportant à l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

L'heure de fermeture des bureaux de vote et la divulgation des résultats

L'application des articles L. 52-2 du code électoral et 11 de la loi du 19 juillet 1977 sur la diffusion des sondages consiste en l'interdiction faite aux éditeurs de services de radio et de télévision de diffuser tout résultat de dépouillement ou toute estimation avant la fermeture des derniers bureaux de vote, c'est-à-dire avant 20 heures, alors que de nombreux bureaux de vote ferment dès 18 heures.

Le risque de divulgation avant 20 heures résulte, d'une part, de la capacité des sociétés de sondages de réaliser des projections sur la base des premiers bulletins dépouillés dans des bureaux de vote-tests fermant à 18 heures et, d'autre part, spécifiquement pour les élections municipales, de ce que les résultats de nombreuses communes dont les bureaux de vote ferment à 18 heures sont connus et proclamés localement avant 20 heures.

Si, au cours des émissions diffusées le dimanche 30 mars, un seul service de radio a divulgué avant 20 heures les résultats partiels d'une commune, les éditeurs signalent de manière récurrente au Conseil l'excessive rigueur de la règle qui leur est appliquée alors que les données sont effectivement disponibles sur internet (sites étrangers pour ce qui concerne les sondages, sites français ou réseaux sociaux pour ce qui concerne les résultats locaux).

Le Conseil a proposé à plusieurs reprises, notamment dans ses rapports sur l'élection du président de la République et les élections législatives de 2012, que le Gouvernement, dont c'est la compétence, fixe une heure unique de fermeture des bureaux de vote sur l'ensemble du territoire de la métropole. **Il réitère donc avec insistance cette proposition qui lui paraît être la seule de nature à résoudre cette question, et rappelle que la Commission de rénovation et de déontologie de la vie publique, dans son rapport « Pour un renouveau démocratique » remis au Président de la République le 9 novembre 2012, s'est prononcée en ce sens.**

La prise en compte des enjeux spécifiques liés à l'intercommunalité

L'affirmation de plus en plus grande du rôle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dont témoigne la démocratisation du mode de désignation de leurs instances délibératives, constitue une évolution majeure dans l'organisation des pouvoirs publics.

Quand bien même les EPCI ne constituent pas des circonscriptions électORALES au sens du code électoral, cette nouvelle dimension de la vie démocratique conduit à s'interroger sur la prise en compte spécifique du traitement des enjeux électORAUX qui leur sont attachés par les médias audiovisuels.

Dans la perspective de la prochaine élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, le Conseil se propose d'évaluer la nécessité d'intégrer cette dimension dans ses recommandations aux éditeurs.

La désignation des maires par les conseils municipaux élus au premier tour du scrutin

L'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales dispose que « *lors du renouvellement général des conseils municipaux, la première réunion se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet* ».

Lorsque la première réunion d'un conseil municipal a lieu le samedi ou le dimanche, c'est-à-dire pendant la période de réserve du second tour du scrutin, les éditeurs sont pris dans la contradiction entre la nécessité d'informer sur ses conclusions, et notamment la désignation du maire, et les obligations résultant de l'article L. 49 du code électoral en vigueur. La circonstance de la réunion de conseils municipaux peut se révéler sensible dans les agglomérations dans lesquelles des enjeux liés à l'intercommunalité sont encore suspendus au résultat du second tour.

Le Conseil propose que l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales soit modifié, soit en limitant au vendredi suivant le premier tour du scrutin la désignation des maires par les conseils municipaux élus au premier tour du scrutin, soit en repoussant cette désignation après le second tour.

Une approche globale des programmes dans l'appréciation du principe d'équité

Dans son appréciation du respect du principe d'équité par les éditeurs en période électORALE, le Conseil distingue les programmes des services de radio et de télévision selon qu'ils relèvent de l'information (journaux, magazines, émissions spéciales) ou non (talk shows, émissions culturelles, divertissements, etc.), chacune de ces deux catégories faisant l'objet d'un décompte distinct des temps de parole.

Prenant en compte la porosité croissante entre ces différents genres de programmes qu'illustrent des émissions telles que *On n'est pas couché* sur France 2, *Ce soir ou jamais* sur France 3 ou *Le grand journal* et *Le petit journal* sur Canal Plus, devenues des rendez-vous politiques à part entière, le Conseil se propose à l'avenir d'appréhender de manière globale l'ensemble du programme proposé par chaque service.

2. Une réflexion globale sur la régulation des campagnes électORALES dans les médias audiovisuels

A l'issue des campagnes électORALES du printemps 2014, le Conseil estime qu'une réflexion s'impose sur l'adéquation des textes législatifs et réglementaires qui encadrent la liberté de

communication en période électorale avec la liberté d'informer et l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion. A l'heure de la multiplication des sources d'information, il s'interroge notamment sur la pertinence de la coexistence d'un secteur audiovisuel assujetti à des règles strictes sous le contrôle du régulateur et les secteurs peu régulés de la presse écrite et d'internet dont les astreintes en la matière sont sans commune mesure.

Dès lors, deux options peuvent être envisagées :

- soit l'on continue de considérer que les médias audiovisuels « *traditionnels* » conservent un impact particulier sur la formation de l'opinion des électeurs et sur la détermination de leur vote qui nécessite leur encadrement ;
- soit, à l'inverse, l'on doit considérer que les contraintes législatives et réglementaires qui pèsent sur ces médias constituent un frein à la libre discussion qui devrait prévaloir dans un espace démocratique, et introduisent une inégalité de traitement entre les modes de communication.

Dans le premier cas, le maintien du dispositif actuel serait légitime s'il protégeait effectivement l'électeur de toute influence extérieure. Force est de constater un écart grandissant entre la volonté du législateur de garantir la sincérité du scrutin en sanctuarisant l'exercice du droit de vote et l'évolution des techniques et de leurs usages.

Dans le second, il conviendrait de réévaluer la validité des limites apportées par les textes à la liberté de communication à la radio et à la télévision quand d'autre sources d'information ne sont pas tenues de s'y conformer dans les mêmes termes. Ce serait également reconnaître qu'en toute circonstance, dans une démocratie développée, l'électeur est en mesure d'exercer son libre-arbitre. Au demeurant, dans la mesure où ils resteraient soumis, sous le contrôle du régulateur, à une logique de pluralisme interne, une telle évolution n'exonérerait nullement les médias audiovisuels de leurs responsabilités en matière de pluralisme.

Cette réflexion devrait porter en premier lieu sur les obligations attachées à la période de réserve, notamment celles prohibant les interventions à caractère de propagande électorale la veille et le jour du scrutin ou interdisant la publication de sondages les mêmes jours. Elle devrait également aborder les modalités d'application du principe d'équité (séquencement éventuel en sous-périodes, rythme d'appréciation par le régulateur, effectivité dans le cadre des scrutins suscitant de nombreuses candidatures, prise en compte du temps d'antenne). Elle pourrait enfin procéder à une remise à plat des conditions dans lesquelles sont organisées les campagnes officielles audiovisuelles, en particulier outre-mer.

Le Conseil procédera en conséquence, dans la dernière partie de l'année 2014, à des consultations sur ces sujets auprès des éditeurs, des partis politiques, d'experts et des pouvoirs publics.

ANNEXES

I – Textes adoptés par le Conseil supérieur de l’audiovisuel

Délibération n° 2011-1 du 4 janvier 2011 relative au principe de pluralisme politique dans les services de radio et de télévision en période électorale **21**

Recommandation n° 2013-03 du 20 novembre 2013 du Conseil supérieur de l’audiovisuel aux services de radio et de télévision en vue de l’élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires les 23 et 30 mars 2014 **25**

II – Relevés des temps de parole au niveau national

Temps de parole du 10 février au 21 mars 2014 **29**

 Chaînes généralistes **29**

 Chaînes d’information en continu **31**

 Radios généralistes **33**

Temps de parole du 24 au 28 mars 2014 **37**

 Chaînes généralistes **37**

 Chaînes d’information en continu **39**

 Radios généralistes **41**

III – Relevés des temps de parole dans les circonscriptions

Temps de parole du 10 février au 21 mars 2014 **45**

 Chaînes généralistes **45**

 Chaînes d’information en continu **47**

 Radios généralistes **51**

 Réseaux locaux **73**

Temps de parole du 24 au 28 mars 2014 **87**

 Chaînes généralistes **87**

 Chaînes d’information en continu **91**

 Radios généralistes **93**

 Réseaux locaux **109**

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Délibération n° 2011-1 du 4 janvier 2011 relative au principe de pluralisme politique dans les services de radio et de télévision en période électorale

NOR : CSAC1102614X

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel,

Vu le code électoral ;

Vu la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 modifiée relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel ;

Vu la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 modifiée relative à l'élection des représentants au Parlement européen ;

Vu la loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 modifiée relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion, notamment son article 11 ;

Vu la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 modifiée sur la communication audiovisuelle, notamment son article 6 ;

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, notamment ses articles 1^{er}, 13, 14 et 16 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la délibération du conseil n° 2009-60 du 21 juillet 2009 relative au principe de pluralisme politique dans les services de radio et de télévision ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Art. 1^{er}. – Sauf disposition expresse contraire figurant dans les recommandations spécifiques à chaque élection, les dispositions de la présente recommandation s'appliquent à toutes les élections régies par les lois susvisées.

Art. 2. – Les éditeurs de services de radio et de télévision respectent le principe de pluralisme, selon les modalités énoncées ci-dessous, pendant les six semaines précédant le jour du scrutin, à l'exception des élections partielles pour lesquelles cette durée est réduite à la période de la campagne officielle :

I. – Traitement de l'actualité

I-1. Actualité liée à l'élection

1^o Lorsqu'il est traité d'une circonscription électorale déterminée, les éditeurs veillent à ce que les candidats ou listes de candidats, les personnalités ou les partis et groupements politiques qui les soutiennent bénéficient d'une présentation et d'un accès équitables à l'antenne.

2^o Lorsque le traitement de l'élection dépasse le cadre d'une circonscription électorale concernée par le scrutin, les éditeurs veillent à ce que les partis et groupements politiques présentant des candidats et leurs soutiens bénéficient d'une présentation et d'un accès équitables à l'antenne.

3^o Conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat, les interventions éventuelles du Président de la République qui, en raison de leur contenu et de leur contexte, relèvent du débat politique lié aux élections, notamment celles qui comportent l'expression d'un soutien envers un candidat ou une liste de candidats, un parti ou groupement politique, font l'objet d'un relevé distinct. Les éditeurs en tiennent compte en veillant à ce que les autres candidats, listes, partis ou groupements politiques bénéficient, en contrepartie, d'un accès équitable à l'antenne.

4^o Les comptes rendus, commentaires et présentations auxquels donnent lieu les élections doivent être exposés avec un souci constant de mesure et d'honnêteté. Les éditeurs veillent également à ce que le choix des extraits des déclarations et écrits des candidats et de leurs soutiens, ainsi que les commentaires auxquels ils peuvent donner lieu, n'en dénaturent pas le sens général.

5^o Les éditeurs de services de télévision veillent à indiquer systématiquement l'origine des images quand elles n'émanent pas de l'éditeur lui-même.

6^o Les éditeurs veillent à ce que l'utilisation d'archives audiovisuelles comportant des images ou des paroles de personnalités de la vie publique :

- ne donne pas lieu à des montages ou utilisations susceptibles de déformer le sens initial du document ;
- soit systématiquement assortie de la mention de leur source et de leur date.

I-2. Actualité non liée à l'élection

1^e En ce qui concerne la couverture de l'actualité non liée à l'élection, les éditeurs continuent d'appliquer la délibération du 21 juillet 2009 susvisée.

2^e Les invitations de candidats doivent être liées aux nécessités de l'actualité. Par ailleurs, les éditeurs s'abstiennent de diffuser toute manifestation culturelle faisant apparaître une personnalité qui serait également candidate.

II. – Autres obligations

1^e Les éditeurs communiquent au Conseil supérieur de l'audiovisuel, à sa demande, tous les éléments relatifs aux temps de parole des candidats et de leurs soutiens.

2^e Les éditeurs communiquent au Conseil supérieur de l'audiovisuel, à sa demande, tous les éléments d'information nécessaires, en particulier pour l'instruction des saisines qui lui sont adressées.

3^e Jusqu'à la date d'ouverture de la campagne officielle, les collaborateurs des éditeurs qui sont candidats veillent à ce que leurs éventuelles interventions à l'antenne ou à l'écran ne puissent avoir aucune incidence de nature à porter atteinte à l'égalité des candidats devant les moyens de propagande et à la sincérité du scrutin.

Ils s'abstiennent de paraître à l'antenne ou de s'exprimer sur les ondes dans l'exercice de leur fonction à compter de l'ouverture de la campagne officielle et jusqu'à la clôture du scrutin.

III. – Accessibilité des programmes aux personnes sourdes ou malentendantes

Conformément à l'article 74 de la loi du 11 février 2005 susvisée, les éditeurs de services de télévision dont l'audience moyenne annuelle dépasse 2,5 % de l'audience totale sont tenus d'assurer l'accès, par sous-titrage ou langue des signes, des personnes sourdes ou malentendantes à l'ensemble des programmes consacrés à l'actualité électorale.

Les autres éditeurs de services de télévision sont tenus de favoriser l'accès, par sous-titrage ou langue des signes, des personnes sourdes ou malentendantes aux principaux programmes consacrés à l'actualité électorale aux heures de forte audience et s'efforcent en particulier de rendre accessible la retransmission des débats organisés entre des candidats.

IV. – Rappel d'obligations légales

IV-1. Publicité

1^e Conformément à l'article 14 de la loi du 30 septembre 1986 susvisée, les émissions publicitaires télévisées ou radiodiffusées à caractère politique sont interdites.

2^e Les éditeurs veillent, s'agissant de la publicité en faveur du secteur de la presse, à ne pas diffuser de messages publicitaires de nature à fausser la sincérité du scrutin. Sont susceptibles d'être considérés comme tels des messages publicitaires comportant des références, verbales et visuelles, à des candidats ou à des enjeux du scrutin.

3^e Les éditeurs de services de radio ainsi que les éditeurs de services de télévision distribués par des réseaux n'utilisant pas de fréquences assignées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel veillent à ne pas diffuser de messages publicitaires en faveur d'ouvrages littéraires dont l'auteur est directement concerné par l'élection ou dont le titre ou le contenu sont liés aux enjeux de cette élection.

IV-2. Propagande électorale

1^e Conformément au deuxième alinéa de l'article L. 49 du code électoral, à partir de la veille du scrutin à zéro heure, il est interdit de diffuser ou de faire diffuser par tout moyen de communication au public par voie électronique tout message ayant le caractère de propagande électorale.

2^e Conformément à l'article L. 52-1 du code électoral, l'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par tout moyen de communication audiovisuelle est interdite pendant les trois mois précédant le premier jour du mois du scrutin, et aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin à compter du premier jour du sixième mois précédent celui-ci.

3^e Conformément à l'article L. 52-2 du code électoral, aucun résultat de l'élection, partiel ou définitif, ne peut être communiqué au public, par tout moyen de communication au public par voie électronique en métropole avant la fermeture du dernier bureau de vote sur le territoire métropolitain. Il en est de même dans les départements et collectivités d'outre-mer avant la fermeture du dernier bureau de vote dans chacun des départements et collectivités concernés.

Les services de radio et de télévision s'abstiennent de diffuser tout élément susceptible de donner des indications sur l'issue du scrutin avant la clôture du dernier bureau de vote.

Les services de télévision traitant de l'actualité électorale le jour du scrutin sont tenus, au plus tard cinq minutes avant la clôture du dernier bureau de vote, d'incruster à l'écran l'heure, à la seconde près.

IV-3. *Sondages*

Conformément à l'article 11 de la loi du 19 juillet 1977 susvisée, la diffusion et le commentaire de tout sondage ayant un rapport direct ou indirect avec la consultation sont interdits par quelque moyen que ce soit la veille et le jour du scrutin.

IV-4. *Droit de réponse*

Conformément à l'article 6 de la loi du 29 juillet 1982 susvisée, les services de télévision et de radio ont l'obligation, le cas échéant, de mettre en œuvre le droit de réponse.

IV-5. *Jurisprudence du juge de l'élection*

Les éditeurs veillent à respecter les principes dégagés par la jurisprudence du juge relative aux élections. Ils veillent en particulier à ne pas diffuser de propos diffamatoires, injurieux, mensongers ou apportant des éléments nouveaux de polémique électorale, à une date ou dans des conditions rendant une réponse impossible ou inopérante.

V. – Exception au principe de pluralisme politique en période électorale

La présente délibération ne s'applique pas aux services de radio et de télévision ayant pour contenu spécifique la propagande électorale des candidats, des listes de candidats, des partis et groupements politiques ou de leurs soutiens et exclusivement accessibles par voie de communication au public en ligne.

Art. 3. – La recommandation n° 98-2 du 1^{er} septembre 1998 relative aux élections partielles est abrogée.

Conformément au deuxième alinéa de l'article 16 de la loi du 30 septembre 1986 susvisée, le conseil adressera, en cas d'élections générales, des recommandations complémentaires aux éditeurs.

Art. 4. – La présente délibération est applicable à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Art. 5. – La présente délibération sera publiée au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 4 janvier 2011.

Pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel :
Le président,
M. Bovon

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Recommandation n° 2013-03 du 20 novembre 2013 du Conseil supérieur de l'audiovisuel aux services de radio et de télévision en vue de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires les 23 et 30 mars 2014

NOR : CSAC1329469X

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel,

Vu le code électoral ;

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication ;

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu la délibération n° 2011-1 du 4 janvier 2011 relative au principe de pluralisme politique dans les services de radio et de télévision en période électorale ;

Après en avoir délibéré.

Adopte la recommandation suivante :

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a adopté le 4 janvier 2011 une délibération applicable aux services de radio et de télévision en période électorale. La présente recommandation complète cette délibération pour l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires qui aura lieu les 23 et 30 mars 2014.

Elle s'applique à l'ensemble des services de radio et de télévision, quel que soit leur mode de diffusion par tout procédé de communication électronique, à compter du 10 février 2014 et jusqu'au jour où l'élection est acquise.

Elle ne s'applique pas aux services qui, exclusivement accessibles par voie de communication au public en ligne, sont consacrés à la propagande électorale des listes de candidats ou des partis et groupements politiques qui les soutiennent.

1. Traitement de l'actualité liée à l'élection

Lorsqu'il est traité des secteurs de Paris, Lyon et Marseille, mentionnés à l'article L. 261 du code électoral, les services de radio et de télévision veillent à ce que les listes de candidats, les personnalités ou les partis et groupements politiques qui les soutiennent bénéficient d'une présentation et d'un accès équitables à l'antenne.

2. Relevé des interventions

1^o Les éditeurs relèvent les temps de parole des listes de candidats, des partis et groupements politiques et de leurs soutiens :

- dans les journaux, les bulletins d'information, les magazines d'information et les émissions spéciales ;
- dans les autres émissions des programmes.

2^o Les temps relevés sont cumulés depuis le 10 février 2014 jusqu'au vendredi inclus précédant le premier tour du scrutin, puis à compter du 24 mars 2014 jusqu'au vendredi inclus précédant le second tour du scrutin.

3. Transmission et publication des relevés d'interventions

1^o Les éditeurs suivants transmettent chaque semaine par voie électronique au Conseil supérieur de l'audiovisuel le décompte des temps de parole des listes de candidats, des partis et groupements politiques et de leurs soutiens relevés dans leurs programmes :

- TF1 ;
- France 2 ;
- France 3 pour son programme national et ses programmes régionaux ;
- France 4 ;
- France 5 ;
- Outre-mer 1^{re} (radio et télévision) ;
- France Ô ;
- Canal + pour ses programmes en clair ;

- M6 ;
- BFM TV ;
- i>Télé ;
- LCI ;
- France 24 ;
- D8 ;
- RMC Découverte ;
- Numéro 23 ;
- Radio France (France Inter, France Info, France Culture, France Musique, France Bleu) ;
- RTL ;
- Europe 1 ;
- RMC ;
- BFM Business ;
- Radio Classique ;
- Sud Radio ;
- les services de télévision diffusés par voie hertzienne à vocation locale.

2° Pour chaque période mentionnée ci-après, la transmission des temps de parole s'effectue aux dates suivantes :

PÉRIODE	PÉRIODE RELEVÉE	DATES DE TRANSMISSION
Premier tour du scrutin	Du 10 au 21 février	22 février
	Du 10 février au 28 février	1 ^{er} mars
	Du 10 février au 7 mars	8 mars
	Du 10 février au 14 mars	15 mars
	Du 10 février au 21 mars	22 mars
Second tour du scrutin	Du 24 au 28 mars	29 mars

3° Pour le respect du I.1 (1°) de l'article 2 de la délibération n° 2011-1 du 4 janvier 2011 relative au principe de pluralisme politique dans les services de radio et de télévision en période électorale, les relevés transmis par les éditeurs sont mis en ligne sur le site du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

4. Obligations concernant les autres éditeurs

Les autres éditeurs communiquent au Conseil supérieur de l'audiovisuel, à sa demande, tous les éléments relatifs aux interventions des candidats, des partis et groupements politiques et de leurs soutiens.

5. Conservation et transmission d'autres éléments d'information

Les éditeurs conservent les enregistrements audio et vidéo des programmes diffusés au cours de la période couverte par la présente recommandation et les communiquent au Conseil supérieur de l'audiovisuel lorsque celui-ci en fait la demande.

La présente recommandation est applicable à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie.
La présente recommandation sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 novembre 2013.

Pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel :
Le président,
 O. SCHRAMECK

RELEVES DES TEMPS DE PAROLE AU NIVEAU NATIONAL

TELEVISIONS GENERALISTES
(JOURNAUX+MAGAZINES)
TEMPS DE PAROLE AU NIVEAU NATIONAL DU 10 FEVRIER AU 21 MARS 2014

Avertissement :

Les temps de parole suivants sont des relevés intermédiaires.

CANDIDATS ET SOUTIENS	TF1		France 2		France 3		France 4		France 5		Canal+		M6		D8		RMC découverte		Numéro 23	
	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%
Debout la République	–	–	0:01:51	3,86%	–	–	–	–	00:00:57	3,51%	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
EELV	–	–	0:01:54	3,97%	0:01:08	3,84%	–	–	0:01:00	3,69%	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Front national	–	–	0:08:27	17,65%	0:05:02	17,03%	–	–	0:04:18	15,87%	0:00:19	17,76%	–	–	–	–	0:01:50	50,46%	–	–
Lutte ouvrière	–	–	0:04:39	9,71%	0:01:19	4,46%	–	–	0:01:27	5,35%	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
MoDem	–	–	0:02:40	5,57%	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nouveau parti anticapitaliste	–	–	–	–	–	–	–	–	0:01:18	4,80%	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Parti communiste français	–	–	0:03:29	7,27%	0:00:19	1,07%	–	–	0:01:00	3,69%	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Parti de gauche	–	–	–	–	0:01:26	4,85%	–	–	0:01:36	5,90%	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Parti socialiste	–	–	0:13:41	28,58%	0:10:00	33,84%	–	–	0:07:03	26,01%	0:00:28	26,17%	–	–	–	–	0:00:30	13,76%	–	–
Parti Radical	–	–	0:01:01	2,12%	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
UDI	–	–	–	–	0:01:25	4,79%	–	–	0:01:30	5,54%	–	–	–	–	–	–	0:01:00	27,52%	–	–
UMP	–	–	0:10:11	21,27%	0:08:54	30,12%	–	–	0:06:57	25,65%	0:01:00	56,07%	–	–	–	–	0:00:18	8,26%	–	–
Total des temps de parole	0:00:00		0:47:53		0:29:33		0:00:00		0:27:06		0:01:47		0:00:00		0:00:00		0:03:38		0:00:00	

TELEVISIONS GENERALISTES
(EMISSIONS DES PROGRAMMES)
TEMPS DE PAROLE AU NIVEAU NATIONAL DU 10 FEVRIER AU 21 MARS 2014

Avertissement :

Les temps de parole suivants sont des relevés intermédiaires.

CANDIDATS ET SOUTIENS	TF1		France 2		France 3		France 4		France 5		Canal+		M6		D8		RMC découverte		Numéro 23	
	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%
Debout la République	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	00:00:10	1,29%	—	—	—	—	—	—	—	—
EELV	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0:03:17	25,42%	—	—	—	—	—	—	—	—
Front national	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0:02:00	15,48%	—	—	—	—	—	—	—	—
Parti de gauche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0:00:49	6,32%	—	—	—	—	—	—	—	—
Parti socialiste	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0:01:13	9,42%	—	—	—	—	—	—	—	—
UMP	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0:05:26	42,06%	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des temps de parole	0:00:00		0:00:00		0:00:00		0:00:00		0:00:00		0:12:55		0:00:00		0:00:00		0:00:00		0:00:00	

**TELEVISIONS D'INFORMATION EN CONTINU
(JOURNAUX+MAGAZINES)**
TEMPS DE PAROLE AU NIVEAU NATIONAL DU 10 FEVRIER AU 21 MARS 2014

Avertissement :

Les temps de parole suivants sont des relevés intermédiaires.

CANDIDATS ET SOUTIENS	BFM TV		i-Télé		LCI	
	Temps	%	Temps	%	Temps	%
Divers droite	00:00:38	0,18%	—	—	—	—
Divers	00:01:09	0,33%	—	—	00:02:21	1,33%
Debout la République	—	—	00:00:28	0,26%	00:01:19	0,75%
EELV	0:26:34	7,70%	0:09:35	5,41%	0:05:17	2,99%
Front national	0:35:59	10,43%	0:21:35	12,18%	0:20:15	11,46%
Lutte Ouvrière	0:03:51	1,12%	0:05:48	3,27%	—	—
MoDem	0:24:21	7,06%	0:09:38	5,44%	0:07:08	4,04%
Nous Citoyens	0:01:30	0,43%	—	—	—	—
NPA	0:08:57	2,59%	0:03:14	1,83%	—	—
Parti communiste français	0:11:12	3,25%	0:09:34	5,40%	0:09:04	5,13%
Parti de gauche	0:06:05	1,76%	0:03:19	1,87%	0:09:44	5,51%
Parti socialiste	1:53:44	32,96%	0:55:47	31,49%	0:58:00	32,82%
Parti Chrétien Démocrate	0:03:55	1,14%	—	—	—	—
UDI	0:09:16	2,69%	0:12:48	7,23%	0:09:45	5,52%
UMP	1:37:50	28,36%	0:45:23	25,62%	0:53:50	30,46%
Total des temps de parole	5:45:01		2:57:09		2:56:43	

RADIOS GENERALISTES
(JOURNAUX+MAGAZINES)
TEMPS DE PAROLE AU NIVEAU NATIONAL DU 10 FEVRIER AU 21 MARS 2014

Avertissement :

Les temps de parole suivants sont des relevés intermédiaires.

CANDIDATS ET SOUTIENS	France Inter		France Info		France Culture		France Musique		Radio Classique		BFM Business		RMC		RTL		Europe 1		Sud Radio	
	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%
Cap'21	0:04:58	1,77%	0:17:40	5,92%	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Debout la République	0:00:39	0,24%	0:00:46	0,25%	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0:19:22	2,28%
Divers	—	—	0:00:42	0,24%	00:03:44	3,46%	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0:08:00	0,94%
Divers droite	0:00:53	0,31%	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0:05:05	3,50%	0:24:22	2,85%
Divers gauche	0:00:23	0,13%	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0:22:54	2,68%
Europe Ecologie Les Verts	0:15:58	5,70%	0:28:03	9,40%	0:10:51	10,07%	0:00:56	10,85%	0:01:35	5,66%	0:00:44	2,12%	0:02:00	5,83%	0:05:00	22,56%	0:06:30	4,48%	0:42:16	4,95%
Front de gauche	0:19:49	7,06%	0:02:41	0,90%	—	—	—	—	—	—	0:01:02	2,99%	—	—	—	—	—	—	0:05:44	0,68%
Front national	0:31:46	11,33%	0:11:33	3,88%	0:06:28	6,00%	0:01:18	15,12%	0:09:03	32,35%	0:01:58	5,70%	0:07:30	21,87%	0:02:10	9,77%	0:26:02	17,95%	1:40:52	11,82%
Lutte ouvrière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0:01:16	3,67%	—	—	—	—	0:01:00	0,69%	0:00:20	0,04%	
MoDem	0:10:30	3,75%	0:05:36	1,87%	0:04:10	3,86%	—	—	0:01:30	5,37%	0:02:30	7,24%	—	—	—	—	—	—	—	—
Nous Citoyens	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0:11:30	33,30%	—	—	—	—	—	—	—	0:21:12	2,48%
Nouveau Centre	—	—	0:00:42	0,23%	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nouveau parti anticapitaliste	0:00:45	0,27%	—	—	0:03:08	2,92%	—	—	—	—	0:01:26	4,15%	—	—	—	—	—	—	0:17:24	2,04%

CANDIDATS ET SOUTIENS	France Inter		France Info		France Culture		France Musique		Radio Classique		BFM Business		RMC		RTL		Europe 1		Sud Radio	
	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%
Parti communiste français	0:05:21	1,90%	0:08:52	2,98%	0:07:06	6,60%	0:00:53	10,28%	—	—	—	—	0:02:00	5,83%	—	—	—	—	0:29:25	3,45%
Parti chrétien démocrate	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0:01:00	0,69%	0:06:30	0,76%
Parti de gauche	0:03:40	1,30%	0:03:17	1,10%	0:01:28	1,36%	—	—	0:01:15	4,47%	—	—	—	—	0:05:00	22,56%	—	—	—	—
Parti pirate	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0:14:30	10,00%	—	—
Parti radical de gauche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0:06:00	0,70%
Parti socialiste	1:27:14	31,10%	2:14:20	45,05%	0:31:22	29,12%	0:02:20	27,13%	0:08:04	28,85%	0:07:06	20,56%	0:08:30	24,78%	0:05:00	22,56%	1:00:45	41,89%	4:37:21	32,52%
UDI	0:06:27	2,30%	0:03:51	1,29%	0:10:42	9,94%	0:01:03	12,20%	0:01:30	5,37%	0:02:30	7,24%	0:02:00	5,83%	—	—	—	—	0:37:53	4,45%
UMP	1:32:05	32,83%	1:20:08	26,87%	0:28:42	26,65%	0:02:06	24,42%	0:05:01	17,93%	0:04:30	13,03%	0:12:18	35,86%	0:05:00	22,56%	0:30:11	20,80%	3:53:23	27,36%
Total des temps de parole	4:40:28		4:58:11		1:47:41		0:08:36		0:27:58		0:34:32		0:34:18		0:22:10		2:25:03		14:12:58	

RADIOS GENERALISTES
(EMISSIONS DES PROGRAMMES)
TEMPS DE PAROLE AU NIVEAU NATIONAL DU 10 FEVRIER AU 21 MARS 2014

Avertissement :

Les temps de parole suivants sont des relevés intermédiaires.

CANDIDATS ET SOUTIENS	France Inter	France Info	France Culture	France Musique	Radio Classique	BFM Business	RMC	RTL	Europe 1	Sud Radio		
	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%
Divers	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Front national	0:00:13	4,37%	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Parti de gauche	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Parti socialiste	0:01:42	34,34%	–	–	0:00:23	100,00%	–	–	–	–	–	–
UMP	0:03:02	61,29%	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des temps de parole	0:04:57	0:00:00	0:00:23	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00

TELEVISIONS GENERALISTES
(JOURNAUX+MAGAZINES)
TEMPS DE PAROLE AU NIVEAU NATIONAL DU 24 AU 28 MARS 2014

CANDIDATS ET SOUTIENS	TF1		France 2		France 3		France 4		France 5		Canal+		M6		D8		RMC découverte		Numéro 23	
	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%
Divers droite	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	00:00:22	0,55%	—	—
Divers gauche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	00:00:52	1,30%	—	—
EELV	—	—	0:00:07	0,16%	0:00:22	1,32%	—	—	0:01:09	4,02%	0:00:26	16,56%	0:00:22	8,73%	—	—	0:07:30	11,21%	—	—
Front national	0:00:50	36,50%	0:11:54	16,37%	0:04:08	14,90%	—	—	0:07:07	24,88%	0:00:27	17,20%	0:00:48	19,05%	—	—	0:10:06	15,09%	—	—
MoDem	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0:00:34	13,49%	—	—	—	—	—	—
Parti communiste français	—	—	0:08:47	12,08%	—	—	—	—	—	—	0:00:13	8,28%	—	—	—	—	0:05:40	8,47%	—	—
Parti de gauche	—	—	0:04:04	5,60%	0:03:56	14,18%	—	—	—	—	—	—	0:00:18	7,14%	—	—	—	—	—	—
Parti socialiste	0:00:42	30,66%	0:23:35	32,45%	0:08:29	30,59%	—	—	0:09:53	34,56%	0:00:43	27,39%	0:00:43	17,06%	—	—	0:28:15	42,22%	—	—
Union des démocrates indépendants	—	—	—	—	0:03:08	11,30%	—	—	0:00:42	2,45%	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
UMP	0:00:45	32,85%	0:24:14	33,34%	0:07:41	27,70%	—	—	0:09:45	34,09%	0:00:48	30,57%	0:01:27	34,52%	—	—	0:14:10	21,17%	—	—
Total des temps de parole	0:02:17		1:12:41		0:27:44		0:00:00		0:28:36		0:02:37		0:04:12		0:00:00		1:06:55		0:00:00	

TELEVISIONS GENERALISTES
(EMISSIONS DES PROGRAMMES)
TEMPS DE PAROLE AU NIVEAU NATIONAL DU 24 AU 28 MARS 2014

CANDIDATS ET SOUTIENS	TF1		France 2		France 3		France 4		France 5		Canal+		M6		D8		RMC découverte		Numéro 23	
	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%								
EELV	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0:06:33	14,20%	-	-	-	-	-	-	-	-
Front national	-	-	-	-	-	-	-	-	0:03:06	17,24%	0:05:11	11,24%	-	-	-	-	-	-	-	-
Parti communiste français	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0:01:01	2,20%	-	-	-	-	-	-	-	-
Parti de gauche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0:01:58	4,26%	-	-	-	-	-	-	-	-
Parti socialiste	-	-	-	-	-	-	-	-	0:07:30	41,71%	0:14:58	32,45%	-	-	-	-	-	-	-	-
UMP	-	-	-	-	-	-	-	-	0:07:23	41,06%	0:16:26	35,63%	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des temps de parole	0:00:00		0:00:00		0:00:00		0:00:00		0:17:59		0:46:07		0:00:00		0:00:00		0:00:00			

**CHAINNE D'INFORMATION EN CONTINU
((JOURNAUX+MAGAZINES))**
TEMPS DE PAROLE AU NIVEAU NATIONAL DU 24 AU 28 MARS 2014

CANDIDATS ET SOUTIENS	BFM TV		i-Télé		LCI	
	Temps	%	Temps	%	Temps	%
Debout la République	—	—	00:05:22	1,48%	—	—
EELV	0:27:37	7,96%	0:23:06	6,35%	0:04:39	2,13%
Front national	0:29:21	8,46%	0:40:43	11,20%	0:20:47	9,51%
Lutte Ouvrière	—	—	0:05:39	1,55%	—	—
MoDem	0:16:05	4,63%	0:09:34	2,63%	—	—
Nous Citoyens	—	—	0:02:42	0,74%	—	—
NPA	—	—	0:08:55	2,45%	—	—
Parti communiste français	0:13:33	3,90%	0:10:24	2,86%	0:02:50	1,30%
Parti de gauche	0:06:21	1,83%	0:09:41	2,66%	0:04:36	2,11%
Parti socialiste	2:07:04	36,61%	1:53:13	31,15%	1:28:18	40,41%
UDI	0:03:18	0,95%	0:13:49	3,80%	0:16:36	7,60%
UMP	2:03:47	35,66%	2:00:22	33,11%	1:20:43	36,94%
Total des temps de parole	5:47:06		6:03:30		3:38:29	

RADIOS GENERALISTES
(JOURNAUX+MAGAZINES)
TEMPS DE PAROLE AU NIVEAU NATIONAL DU 24 AU 28 MARS 2014

CANDIDATS ET SOUTIENS	France Inter		France Info		France Culture		France Musique		Radio Classique		BFM Business		RMC		RTL		Europe 1		Sud Radio	
	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%
Cap'21	—	—	—	—	—	—	—	—	0:02:20	3,05%	—	—	0:01:00	0,29%	—	—	—	—	—	—
Debout la République	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0:12:21	6,34%	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers droite	0:00:15	0,18%	0:01:06	0,63%	—	—	—	—	—	—	—	—	0:00:33	0,16%	—	—	—	—	—	—
Divers gauche	0:00:27	0,32%	0:01:30	0,86%	0:00:12	0,34%	—	—	—	—	—	—	0:00:52	0,25%	—	—	—	—	—	—
Europe Ecologie Les Verts	0:03:11	2,30%	0:06:38	3,80%	0:03:37	5,97%	0:00:22	13,25%	0:05:50	7,62%	0:22:12	11,40%	0:27:30	8,01%	0:07:00	12,73%	0:18:00	10,55%	0:14:04	12,83%
Front de gauche	—	—	0:08:00	4,58%	—	—	—	—	0:03:13	4,20%	0:02:28	1,27%	—	—	—	—	0:03:00	1,75%	0:00:31	0,47%
Front national	0:23:00	16,55%	0:35:34	20,38%	0:06:08	10,13%	0:00:20	12,05%	0:08:11	10,68%	0:16:30	8,47%	0:16:05	4,69%	0:08:00	14,55%	0:30:05	17,63%	0:15:00	13,68%
MoDem	—	—	—	—	—	—	—	—	0:04:45	6,20%	0:19:03	9,78%	0:36:00	10,49%	—	—	—	—	—	—
Nous Citoyens	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0:12:59	6,66%	—	—	—	—	—	—	—	—
Nouveau Centre	—	—	—	—	—	—	—	—	0:04:00	5,22%	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Parti communiste français	0:04:12	3,02%	0:00:46	0,45%	—	—	—	—	—	—	0:04:32	2,33%	0:05:40	1,65%	0:05:00	9,09%	—	—	—	—
Parti de gauche	0:03:05	2,22%	0:03:42	2,12%	0:05:40	9,36%	—	—	—	—	—	—	0:30:00	8,74%	—	—	—	—	—	—
Parti socialiste	0:50:41	36,48%	0:48:57	28,04%	0:21:18	35,19%	0:00:42	25,30%	0:22:06	28,85%	0:50:57	26,15%	1:45:05	30,61%	0:13:00	23,64%	1:03:33	37,25%	0:32:28	29,62%
UDI	0:05:24	3,89%	0:11:39	6,67%	0:03:17	5,42%	0:00:22	13,25%	0:00:23	0,50%	0:06:00	3,08%	—	—	0:05:00	9,09%	0:03:00	1,75%	—	—
UMP	0:48:41	35,04%	0:56:41	32,47%	0:20:20	33,59%	0:01:00	36,15%	0:25:47	33,67%	0:47:47	24,52%	2:00:30	35,11%	0:17:00	30,90%	0:53:01	31,07%	0:47:34	43,40%
Total des temps de parole	2:18:56		2:54:33		1:00:32		0:02:46		1:16:35		3:14:49		5:43:15		0:55:00		2:50:39		1:49:37	

RADIOS GENERALISTES
(EMISSIONS DES PROGRAMMES)
TEMPS DE PAROLE AU NIVEAU NATIONAL DU 24 AU 28 MARS 2014

CANDIDATS ET SOUTIENS	France Inter		France Info		France Culture		France Musique		Radio Classique		BFM Business		RMC		RTL		Europe 1		Sud Radio	
	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%	Temps	%
Front de gauche	0:00:07	8,24%	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Front national	0:00:32	37,65%	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Parti socialiste	0:00:19	22,35%	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
UMP	0:00:27	31,76%	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des temps de parole	0:01:25		0:00:00		0:00:00		0:00:00		0:00:00		0:00:00		0:00:00		0:00:00		0:00:00		0:00:00	

RELEVES DES TEMPS DE PAROLE DANS LES CIRCONSCRIPTIONS

CHAINES GENERALISTES
TEMPS DE PAROLE DANS LES CIRCONSCRIPTION
DU 10 FEVRIER AU 21 MARS 2014

Editeurs	Circonscriptions	Nombre de listes enregistrées	Durée globale
TF1 (émissions d'information)	Angers	9	51s
	Avignon	7	1min 04s
	Barou	7	14s
	Bourron-Marlotte	2	26s
	Campi	22	22s
	Corbeil-Essonnes	6	35s
	Coulombs	1	26s
	Halloville	9	11s
	Fréjus	5	59s
	Henin-Beaumont	5	33s
	La Flèche	3	19s
	Louailles	15	36s
	Marseille	9	1min 50s
	Montgiscard	2	46s
	Neuvic	2	1min
	Paris	6	51s
	Pau	7	1min 35
	Quimper	7	26s
	Reims	5	56s
	Saint-Seurin-sur-l'Isle	1	44s
	Saint Denis	7	15s
	Strasbourg	10	5s
	Tourcoing	5	1min 2s
France 2 (émissions d'information)	Aix-en-Provence	9	54s
	Antibes	4	1min 39s
	Elbeuf	2	52s
	Eymet	1	28s
	Fréjus	5	3min 12s
	Houilles	7	10s
	Kientzheim	15	12s
	Saint-Lo	5	14s
	Lyon	7	12s
	Marseille	9	6min 22s
	Melun	5	54s
	Noyon	3	1min 07s
	Oissery	2	22s
	Paris	6	9min 16s
	Pau	7	1min 08s
	Poissy	4	29s
	Reims	5	31s
	Saint Denis	7	47s
	Saint Erblon	2	32s

France 3 (émissions d'information)	Saint Gilles	4	1min 11s
	Thizy-les-Bourgs	2	31s
	Tulle	2	38s
	Val-de-Reuil	3	37s
	Vendôme	4	29s
	Voivres	1	36s
	Angers	9	1min 03s
	Auxerre	5	1min 05s
	Bergerac	5	1min 09s
	Béziers	4	1min 25s
	Cannes	5	1min 02s
	Carpentras	5	1min 15s
	Chateauroux	7	1min 25s
	Coye-la-Forêt	3	1min 02s
	Dijon	6	1min 17s
	Gex	3	49s
	Grenoble	9	55s
	Hénin-Beaumont	5	2min 18s
	Issy-les-Moulineaux	4	37s
	Lamballe	2	42s
	Loc-Envel	14	29s
	Lyon	7	51s
	Marseille	9	2min 12s
	Mitry-Mory	3	42s
	Mont de Marsan	4	39s
	Montpellier	9	1min 14s
	Montreuil	8	1min 07s
	Neffies	2	43s
	Paris	6	6min 12s
	Pau	7	2min 12s
	Saint-Denis	7	1min 19s
	Saint-Marcellin	3	1min 17s
	Sainte-Menehould	2	26s
	Sarran	16	1min
	Strasbourg	10	1min 48s
	Tarascon	5	24s
	Thonon-les-Bains	6	42s
	Toulouse	10	1min 19s
	Villeneuve-sur-Lot	6	56s
France 5 (émissions d'information)	Paris	6	1h 16min 09s
	Nantes	10	2min 36s
Canal + (majoritairement dans les émissions des programmes)	Bordeaux (émissions d'information)	7	19s
	Clermont-Ferrand	8	11s
	Dunkerque	5	4min 36s
	Enghien-les-Bains	4	20s
	Fréjus (émission)	5	43s

	d'information)		
	Grenoble	9	7s
	Hénin-Beaumont	5	3min 36s
	Laval	5	5min 32s
	Lille	9	1min 06s
	Loc-Envel	14	39s
	Marseille	9	25min 13s
	Montauban	5	1min 06s
	Nantes	10	10s
	Nice	8	1min 24s
	Noyon	3	1min 50s
	Paris (émissions des programmes)	6	28min 43s
	Paris (émissions d'information)	6	9s
	Paris 7	9	4min 31s
	Paris 15	8	14s
	Paris 17	7	3s
	Paris 20	11	26s
	Pau	7	4min 49s
	Perpignan	9	6s
	Propriano	2	9min 38s
	Strasbourg	10	1min 13s
	Toulouse	10	4s
	Vignon-sur-Verdon (émissions d'information)	2	8s
M6 (émissions d'information)	Aucamville	1	8s
	Beaulien-sur-Mer	1	14s
	Béziers	4	53s
	Le Grand Quevilly	2	42s
	Hénin-Beaumont	5	1min 20s
	La Madeleine	3	21s
	Le Raincy	4	36s
	Les Angles	31	18s
	Marseille	9	50s
	Meaux	5	13s
	Montreuil	8	38s
	Nantes	10	32s
	Nice	8	31s
	Paris	6	1min 54s
	Pau	7	39s
	Saint Gilles	4	40s
	Saint-Santin-de Maurs	16	20s
D8 (émissions des programmes)	Propriano	2	36s
	Paris	6	3min 50s
RMC Découverte (émissions d'information)	Paris	6	2min 46s
	Montreuil	8	33s

	Béziers	4	1min 41s
	Levallois	3	40s
	Annonay	4	56s
	Villeneuve-sur-Lot	6	41s
	Forbach	4	1min 06s
	Aulnay-sous-Bois	7	1min 10s
	Bolbec	4	1min 28s
	Loc-Envel	14	43s
	Aube	?	1min 03s
	Corbeil-Essonnes	6	32s
	Suresnes	4	1min 11s
	Paris 15	8	20s
	Paris 2	8	22s
	Chevrières	2	40s
	Hénin-Beaumont	5	1min 08s
	Lyon	7	14s
	Aix-en-Provence	9	23s
	Bren	15	24s
	Hellemmes	9	41s
	Morlaix	4	1min 43s
	Elbeuf	2	23s
	Toulouse	10	38s
	Tours	7	1min 24s
	Auby	4	42s
	Bastia	7	1min 22s
	Le Mémont	7	56s
	Chassieu	5	36s
	La Houssaye en Brie	2	16s
	Rauville la Bigot	2	32s
	Les Herbiers	3	8s
	Fontgombault	22	53s
	Tulle	2	1min 11s
	Eymet	1	36s
	Agde	6	48s
	Reims	5	36s
	Sorgues	4	1min 48s
	Patrimonio	30	26s
	Aubervilliers	7	57s
	Marseille	9	1min 31s
	Tarascon	5	1min 50s
	Vénissieux	9	50s
	Fessenheim	2	20s

**CHAINES D'INFORMATION CONTINU
TEMPS DE PAROLE DANS LES CIRCONSCRIPTION
DU 10 FEVRIER AU 21 MARS 2014**

Editeurs	Circonscriptions	Nombre de listes ou candidats enregistrés	Durée globale
BFM TV 25 circonscriptions	Paris	6 listes	3h 43min 33s
	Marseille	6 listes	1h 04min 20s
	Lyon	6 listes	24s
	Béziers	4 listes	10min 52s
	Brignole	3 listes	2min 45s
	Cannes	5 listes	4min 29s
	Carpentras	5 listes	5min 52s
	Forbach	4 listes	14min 31s
	Loc Envel	14 candidats	36s
	Auzas	11 candidats	8min 47s
	Ardillers	15 candidats	1min 23s
	Saint-Sauveur-Sur-Tinée	11 candidats	1min 59s
	Corbeil-Essonnes	6 listes	34min 41s
	Lille	9 listes	46min 53s
	Strasbourg	10 listes	5min 22s
	Compiègne	4 listes	2min 15s
	Nantes	10 listes	21min 16s
	Pau	7 listes	14min 15s
	Hénin-Beaumont	5 listes	4min 04s
	Boulogne-sur-mer	5 listes	2min 41s
	Osmoy-Saint-Valery	4 listes et 9 candidats	1min 48s
	La Londe-les-Maures	2 listes	2min 40s
	Paris 14^{eme}	8 listes	9min 41s
	Lillebonne	4 listes	8min 59s
	Clermont-Ferrand	8 listes	59s
i>Télé 31 circonscriptions	Paris	6 listes	3h 19min 58s
	Marseille	6 listes	1h 44min 03s
	Lyon	6 listes	31min 52s
	Forbach	4 listes	4min 22s
	Marseille 3^{ème} secteur	8 listes	3min 24s
	Bordeaux	7 listes	41min 34s
	Castanet-Tolosan	3 listes	3min 05s
	Laval	5 listes	1min
	Hénin-Beaumont	5 listes	11min 2s
	Corbeil-Essonnes	6 listes	27min 32s
	Tourcoing	5 listes	2min 31s
	Saint-Marcellin	3 listes	2 minutes
	Reims	5 listes	1min 14s
	Noyon	3 listes	50s
	Cannes	5 listes	1min 20s
	Avignon	7 listes	3min 32s
	Tosse	1 liste	1min 21s
	Boulogne-Sur-Mer	5 listes	4min 20s

LCI 27 circonscriptions	Fréjus	7 listes	40min 16s
	Nice	8 listes	38min 20s
	Saint-Mandé	4 listes	4minutes
	Strasbourg	10 listes	50min 21s
	Saint-Denis	7 listes	2min 28s
	Toulouse	6 candidats et 3 listes	7min 52s
	Vinon	4 listes et 2 candidats	4min 59s
	Aulan	7 candidats	2min 32s
	Colombes	8 listes	4min 58s
	Paris 7^{ème}	9 listes	3min 16s
	Paris 18^{ème}	9 listes	3min 15
	Pau	7 listes	3min
	Angers	9 listes	1min 31s
	Paris	6 listes	5h 39min 31s
France 24 8 circonscriptions	Marseille	6 listes	22min 18s
	Lyon	6 listes	2min 03s
	Beziers	4 listes	2min 45s
	Boulogne-Billancourt	5 listes	11min 28s
	Carpentras	5 listes	3min 24s
	Nantes	10 listes	4min 55s
	Nice	8 listes	3min 53s
	Corbeil-Essonnes	6 listes	8min 13s
	Pau	7 listes	13min 09s
	Levallois-Perret	4 listes	7min 36s
	Quimper	7 listes	4min 52s
	Saint-Brès	1 liste	3min 19s
	Reims	5 listes	3min 10s
	Toulouse	6 candidats et 3 listes	4min 43s
	Annecy	8 listes	3min 23
	Wingles	4 listes	36min
	Bordeaux	7 listes	5min 30s
	Evreux	8 listes	1min 59s
	Provins	2 listes	1min 11s
	Angers	9 listes	3min 56s
	Béthune	7 listes	1min 39s
	Grenoble	9 listes	3min 19s
	Hénin-Beaumont	5 listes	6min 27s
	Paris 5^{ème}	8 listes	3min 53s
	Lille	9 listes	2min 16s
	Paris 7^{ème}	9 listes	7min 57s
	Paris	6 listes	10min 37s
	Marseille	6 listes	4min 24s
	Hénin-Beaumont	5 listes	6min 18s
	Montreuil	8 listes	3min 23s
	Calais	6 listes	1min 26s
	Reims	5 listes	3min 58s
	Poissy	4 listes	3min 51s

RADIOS GENERALISTES
TEMPS DE PAROLE DANS LES CIRCONSCRIPTION
DU 10 FEVRIER AU 21 MARS 2014

France Inter

Temps de parole global : 8h 22min 46s

1- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 4h40min28s**

14 formations ont eu accès à l'antenne

⇒ **Les principales villes/communes traitées :**

■ **Paris** : (temps de parole total : 1h10min32s)

- **6 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Bordeaux** : (temps de parole total : 0h01min18s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Strasbourg** : (temps de parole total : 0h42min37s)

- **5 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Béziers** : (temps de parole total : 0h03min16s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Carpentras** : (temps de parole total : 0h01min24s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Grenoble** : (temps de parole total : 0h01min29s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Aix-en-Provence** : (temps de parole total : 0h02min04s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Le Mans** : (temps de parole total : 0h01min47s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Marseille** : (temps de parole total : 0h11min24s)

- **6 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Hénin-Beaumont** : (temps de parole total : 0h03min32s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Pau** : (temps de parole total : 0h03min24s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

- **Perpignan** : (temps de parole total : 0h00min59s)
 - **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**
- **Corbeil-Essonnes** : (temps de parole total : 0h03min40s)
 - **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**
- **Nice** : (temps de parole total : 0h01min06s)
 - **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**
- **Meaux** : (temps de parole total : 0h00min52s)
 - **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**
- **Saint-Denis** : (temps de parole total : 0h02min23s)
 - **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**
- **Châteaudun** : (temps de parole total : 0h09min22s)
 - **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**
- **Hyères** : (temps de parole total : 0h01min13s)
 - **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**
- **Bastia** : (temps de parole total : 0h01min51s)
 - **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**
- **Le Souich (Pas-de-Calais)** : (temps de parole total : 0h01min12s)
 - **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

2 - Autres émissions des programmes

⇒ **Temps de parole national : 0h04min57s**

Trois formations ont eu accès à l'antenne dans les autres émissions des programmes :

⇒ **Les principales villes/communes traitées :**

- **Aureille (Bouches-du-Rhône)** : (temps de parole total : 0h00min38s)
 - **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**
- **Paris** : (temps de parole total : 0h00min09s)
 - **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**
- **Castel Moron-d'Albert (Gironde)** : (temps de parole total : 0h00min31s)
 - **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**
- **Corbeil-Essonnes** : (temps de parole total : 0h03min45s)
 - **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ Hénin-Beaumont : (temps de parole total : 0h14min29s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ Levallois : (temps de parole total : 0h00min03s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ Le Gast (Calvados) : (temps de parole total : 0h01min04s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ Versailles : (temps de parole total : 0h13min41s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ Rouvroy (Pas-de-Calais) : (temps de parole total : 0h13min52s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

Temps de parole global : 8h 07min 00s

1- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 4h 58min 11s**

13 formations/groupements politiques ont eu accès à l'antenne

⇒ **Les principales villes/communes traitées :**

■ **Paris** : (temps de parole total : 0h47min35s)

- **5 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Lyon** : (temps de parole total : 0h02min42s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Marseille** : (temps de parole total : 0h25min11s)

- **5 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Aix-en-Provence** : (temps de parole total : 0h03min14s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Amiens** : (temps de parole total : 0h02min54s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Bastia** : (temps de parole total : 0h03min42s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Caen** : (temps de parole total : 0h02min33s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Carpentras** : (temps de parole total : 0h03min30s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Corbeil-Essonnes** : (temps de parole total : 0h06min17s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Dunkerque** : (temps de parole total : 0h06min04s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Fessenheim (Haut-Rhin)** : (temps de parole total : 0h03min24s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Reims** : (temps de parole total : 0h03min33s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ Grenoble : (temps de parole total : 0h05min28s)

- 3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Le Havre : (temps de parole total : 0h02min06s)

- 4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes) : (temps de parole total : 0h04min44s)

- 2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Angers : (temps de parole total : 0h02min30s)

- 4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Nantes : (temps de parole total : 0h04min36s)

- 5 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Nice : (temps de parole total : 0h01min20s)

- 1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne

■ Noyon (Oise) : (temps de parole total : 0h06min31s)

- 3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Puteaux : (temps de parole total : 0h02min47s)

- 4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Saint-Maur-des Fossés : (temps de parole total : 0h01min05s)

- 2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Strasbourg : (temps de parole total : 0h03min09s)

- 3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Villeneuve-sur-Lot : (temps de parole total : 0h05min24s)

- 3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Grigny : (temps de parole total : 0h06min21s)

- 3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Fréjus : (temps de parole total : 0h03min02s)

- 4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Saint-Denis : (temps de parole total : 0h01min25s)

- 2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Béthune : (temps de parole total : 0h02min46s)

- 2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ **Mousteru** (Côtes-d'Armor) : (temps de parole total : 0h05min20s)

- 2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ **Nancy** : (temps de parole total : 0h02min41s)

- 2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

2 - Autres émissions des programmes

Aucun temps de parole dans cette catégorie de programmes

Temps de parole global : 4h 05min 34s

1- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 1h47min41s**

10 formations/groupements politiques ont eu accès à l'antenne

⇒ **Les principales villes/communes traitées :**

■ **Paris** : (temps de parole total : 0h22min48s)

- **5 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Paris-17^{ème} Arrondissement** : (temps de parole total : 0h00min23s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Strasbourg** : (temps de parole total : 0h31min32s)

- **6 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Saint-Etienne** : (temps de parole total : 0h19min18s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Béziers** : (temps de parole total : 0h35min39s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Perpignan** : (temps de parole total : 0h01min49s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Marseille** : (temps de parole total : 0h01min52s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Lille** : (temps de parole total : 0h02min09s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Boulogne-Billancourt** : (temps de parole total : 0h19min18s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

2 - Autres émissions des programmes

⇒ **Temps de parole national : 0h00min23s**

Une seule formation a eu accès à l'antenne dans les autres émissions des programmes :

⇒ Les principales villes/communes traitées :

■ **Auvervilliers** : (temps de parole total : 0h01min38s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Paris** : (temps de parole total : 0h00min33s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Saint-Etienne** : (temps de parole total : 0h01min20s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

Temps de parole global : 0h 09min 20s

1- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 0h08min36s**

Six formations ont eu accès à l'antenne

⇒ **Une seule commune traitée :**

■ **Paris** : (temps de parole total : 0h00min44s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

2 - Autres émissions des programmes

Aucun temps de parole dans cette catégorie de programmes

Temps de parole global : 1h 08min 35s

1- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 0h27min58s**

Sept formations ont eu accès à l'antenne

⇒ **Les principales villes/communes traitées :**

■ **Paris** : (temps de parole total : 0h25min41s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Paris-10^{ème} Arrondissement** : (temps de parole total : 0h00min12s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Aix-en-Provence** : (temps de parole total : 0h00min51s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Angers** : (temps de parole total : 0h00min46s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Béziers** : (temps de parole total : 0h00min25s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Bobigny** : (temps de parole total : 0h00min39s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Le Mans** : (temps de parole total : 0h01min03s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Créteil** : (temps de parole total : 0h01min04s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Elbeuf** : (temps de parole total : 0h01min39s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Marseille** : (temps de parole total : 0h01min05s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Neuilly-sur-Seine** : (temps de parole total : 0h01min59s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Pau**: (temps de parole total : 0h02min24s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Reims**: (temps de parole total : 0h01min11s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Saint-Gilles (Var)** : (temps de parole total : 0h00min48s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Toulouse** : (temps de parole total : 0h01min00s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

2 - Autres émissions des programmes

⇒ Aucun temps de parole dans les autres émissions des programmes

Temps de parole global : 2h 56min 07s

1- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 0h34min18s**

Six formations ont eu accès à l'antenne

⇒ **Les principales villes/communes traitées :**

■ **Paris** : (temps de parole total : 0h43min26s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Paris-2^{ème} Arrondissement** : (temps de parole total : 0h00min22s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Paris-15^{ème} Arrondissement** : (temps de parole total : 0h00min20s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Ancey (Côte d'Or)** : (temps de parole total : 0h00min30s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Aix-en-Provence** : (temps de parole total : 0h00min23s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Bastia** : (temps de parole total : 0h01min22s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Bren (Drôme)** : (temps de parole total : 0h00min24s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Helleumes** : (temps de parole total : 0h00min41s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Montreuil** : (temps de parole total : 0h00min33s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Morlaix** : (temps de parole total : 0h01min43s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

Liste FdG : 0h00min14s

Liste UMP et alliés : 0h01min29s

■ **Marseille** : (temps de parole total : 0h51min31s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Béziers** : (temps de parole total : 0h01min17s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Chevrières (Oise)** : (temps de parole total : 0h00min40s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Hénin-Beaumont** : (temps de parole total : 0h01min08s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Levallois** : (temps de parole total : 0h00min40s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Lyon** : (temps de parole total : 0h00min14s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Annonay (Ardèche)** : (temps de parole total : 0h00min56s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Villeneuve-sur-Lot** : (temps de parole total : 0h00min41s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Forbach** : (temps de parole total : 0h03min06s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Aulnay-sous-Bois** : (temps de parole total : 0h01min10s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Bolbec (Seine-Maritime, maire sortant : DvG)** : (temps de parole total : 0h01min28s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Loc-Envel (Côtes-d'Armor)** : (temps de parole total : 0h00min43s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Aube (Orne)** : (temps de parole total : 0h01min03s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Corbeil-Essonnes** : (temps de parole total : 0h00min32s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Suresnes** : (temps de parole total : 0h01min11s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Ouzouer-des-Champs (Loiret)** : (temps de parole total : 0h00min30s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Gargilesse Dampierre (Indre)** : (temps de parole total : 0h00min30s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Sorgues** : (temps de parole total : 0h01min48s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Toulouse** : (temps de parole total : 0h00min38s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Tours** : (temps de parole total : 0h01min24s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Tulle** : (temps de parole total : 0h01min11s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Aubervilliers** : (temps de parole total : 0h01min19s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Le Blanc Mesnil**: (temps de parole total : 0h00min45s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Tarascon** : (temps de parole total : 0h01min50s)

- **5 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

2 - Autres émissions des programmes

⇒ Aucun temps de parole dans les autres émissions des programmes

Temps de parole global : 11h 24min 44s

1- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 0h34min32s**

Dix formations ont eu accès à l'antenne sur la période :

⇒ **Les villes/communes traitées :**

■ **Aulnay-sous-Bois**: (temps de parole total : 1h14min46s)

- **7 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Paris** : (temps de parole total : 3h07min46s)

- **6 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Paris-12^{ème} Arrondissement** : (temps de parole total : 1h13min22s)

- **7 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Bussy-Saint-Georges (maire sortant : DvD) :** (temps de parole total : 1h31min36s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Sevran** : (temps de parole total : 1h12min32s)

- **7 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Lille** : (temps de parole total : 0h24min52s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Marseille** : (temps de parole total : 0h37min09s)

- **5 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Vincennes** : (temps de parole total : 1h13min04s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **L'Isle Adam** : (temps de parole total : 0h02min21s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Pau** : (temps de parole total : 0h12min44s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

2 - Autres émissions des programmes

⇒ Aucun temps de parole dans les autres émissions des programmes

Temps de parole global : 2h 13min 30s

1- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 0h22min10s**

Cinq formations ont eu accès à l'antenne sur la période :

⇒ **Les principales villes/communes traitées :**

■ **Paris** : (temps de parole total : 1h24min20s)

- **5 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Paris-17^{ème} Arrondissement** : (temps de parole total : 0h00min30s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Hénin-Beaumont** : (temps de parole total : 0h00min40s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Aix-en-Provence** : (temps de parole total : 0h00min40s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Avignon** : (temps de parole total : 0h00min50s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Auxerre** : (temps de parole total : 0h00min20s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Levallois** : (temps de parole total : 0h00min40s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Noyon (Oise, maire sortant : DvG)** : (temps de parole total : 0h01min00s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Blagnac** : (temps de parole total : 0h00min40s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Bezons (Val d'Oise)** : (temps de parole total : 0h00min40s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Perpignan** : (temps de parole total : 0h00min30s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ Boulogne-sur-Mer : (temps de parole total : 0h00min20s)

- 1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne

■ Corbehem (Pas-de-Calais): (temps de parole total : 0h00min30s)

- 1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne

■ Eguisheim (Alsace) : (temps de parole total : 0h00min40s)

- 2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Nantes : (temps de parole total : 0h01min00s)

- 3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Pau : (temps de parole total : 0h00min40s)

- 2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Lieucne (Alpes-Maritimes) : (temps de parole total : 0h00min50s)

- 1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne

■ Béziers : (temps de parole total : 0h00min40s)

- 2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Angers : (temps de parole total : 0h00min40s)

- 2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Toulouse : (temps de parole total : 0h00min30s)

- 1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne

■ Bastia : (temps de parole total : 0h00min40s)

- 2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Saint-Denis : (temps de parole total : 0h00min40s)

- 2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Strasbourg : (temps de parole total : 0h00min20s)

- 1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne

■ Marseille : (temps de parole total : 0h11min00s)

- 3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Thannenkirch (Haut-Rhin) : (temps de parole total : 0h00min20s)

- 1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne

■ Lille : (temps de parole total : 0h00min40s)

- 2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

Saint-Gilles (Gard) : (temps de parole total : 0h00min40s)

- 2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

2 - Autres émissions des programmes

⇒ Aucun temps de parole dans les autres émissions des programmes

Temps de parole global : 7h 28min 57s

1- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 2h25min03s**

Huit formations politiques ont eu accès à l'antenne sur la période :

⇒ **Les principales villes/communes traitées :**

■ **Paris** : (temps de parole total : 0h23min54s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Avignon** : (temps de parole total : 0h17min26s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Béziers** : (temps de parole total : 0h18min48s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Bordeaux** : (temps de parole total : 0h47min46s)

- **2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Boulogne-sur-Mer** : (temps de parole total : 0h30min43s)

- **3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Boutervilliers (Essonne)** : (temps de parole total : 0h00min15s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Clamecy (Nièvre)** : (temps de parole total : 0h01min54s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Corbeil-Essonnes** : (temps de parole total : 0h01min41s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Dijon** : (temps de parole total : 0h14min56s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ **Le Grand Quevilly** : (temps de parole total : 0h00min49s)

- **1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne**

■ **Hénin-Beaumont** : (temps de parole total : 0h27min46s)

- **4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

■ Higuères-Souye (Pyrénées-Atlantiques) : (temps de parole total : 0h01min44s)

- 1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne

■ Levallois : (temps de parole total : 0h00min36s)

- 2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Marseille : (temps de parole total : 0h37min39s)

- 5 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Nantes : (temps de parole total : 0h19min40s)

- 4 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Pau : (temps de parole total : 0h33min20s)

- 3 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Saint-Etienne : (temps de parole total : 0h00min14s)

- 1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne

■ Strasbourg : (temps de parole total : 0h23min46s)

- 5 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Tulle : (temps de parole total : 0h00min40s)

- 2 listes/formations ayant eu accès à l'antenne

■ Vénissieux : (temps de parole total : 0h00min17s)

- 1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne

■ Vert Saint-Denis (Seine-et-Marne) : (temps de parole total : 0h00min22s)

- 1 liste/formation ayant eu accès à l'antenne

2 - Autres émissions des programmes

⇒ Aucun temps de parole dans les autres émissions des programmes

Temps de parole global : 14h 51min 07s

1- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 14h12min58s**

16 formations politiques ont eu accès à l'antenne sur la période :

⇒ **Les principales villes/communes traitées :**

■ **Toulouse** : (temps de parole total : 0h38min09s)

- **6 listes/formations ayant eu accès à l'antenne**

BRI FRANCE 3
TEMPS DE PAROLE DANS LES CIRCONSCRIPTIONS
DU 10 FEVRIER AU 21 MARS 2014

BRI	Temps au-delà d'une circonscription	Nombre de circonscriptions	Temps local	Temps total
Alpes	0:38:59	29	2:38:54	3:17:53
Alsace	0:00:00	30	3:02:28	3:02:28
Aquitaine	0:00:00	60	2:53:54	2:53:54
Auvergne	0:09:58	22	3:42:36	3:52:34
Basse-Normandie	0:30:31	17	3:29:18	3:59:49
Bourgogne	0:00:00	18	6:33:48	6:33:48
Bretagne	0:02:03	27	2:27:24	2:29:27
Centre	0:00:00	34	3:07:01	3:07:01
Champagne Ardenne	0:04:46	31	5:21:18	5:26:04
Corse	0:00:00	26	13:07:53	13:07:53
Côte d'Azur	0:00:00	23	5:44:44	5:44:44
Franche-Comté	0:03:55	12	5:15:22	5:19:17
Haute-Normandie	2:00:46	32	3:01:21	5:02:07
Ile-de-France	0:00:57	29	1:55:58	1:56:55
Languedoc-Roussillon	0:11:58	71	4:37:23	4:49:21
Limousin	0:00:00	41	4:00:52	4:00:52
Lorraine	0:05:28	17	4:03:01	4:08:29
Midi-Pyrénées	0:00:00	31	2:27:58	2:27:58
Nord-Pas-de-Calais	0:26:57	17	1:59:03	2:26:00
Pays de Loire	0:01:36	11	2:31:49	2:33:25
Picardie	0:00:00	27	2:26:08	2:26:08
Poitou-Charentes	0:00:00	26	2:54:13	2:54:13
Provence Alpes	0:00:00	31	4:28:53	4:28:53
Rhône-Alpes	0:01:44	38	3:48:24	3:50:08
TOTAL	4:19:38	700	95:39:43	99:59:21

RADIO FRANCE BLEU
TEMPS DE PAROLE DANS LES CIRCONSCRIPTIONS
DU 10 FEVRIER AU 21 MARS 2014

Réseau France Bleu	Temps de parole total diffusé	Nombre de partis politiques ayant bénéficié d'un temps de parole
107.1 (Diffusion nationale à partir de Paris)	02h26min10s	9
Alsace	02h16min22s	9
Armorique	01h52min37s	7
Auxerre	01h49min01s	7
Azur	02h04min49s	8
Basse Normandie	01h59min26s	7
Béarn	03h57min18s	12
Belfort Montbéliard	02h32min37s	11
Berry	01h49min17s	7
Besançon	01h58min18s	8
Bourgogne	03h12min18s	9
Breizh Izel	06h53min16s	14
Champagne-Ardenne	01h52min03s	8
Cotentin	02h21min52s	8
Creuse	02h02min12s	9
Drôme Ardèche	05h13min40s	13
Gard Lozère	04h46min20s	12
Gascogne	01h47min18s	7
Gironde	02h28min39s	9
Haute Normandie	01h58min39s	7
Hérault	02h18min08s	10

Isère	02h10min13s	7
La Rochelle	01h48min18s	7
Limousin	01h56min02s	9
Loire Océan	02h31min45s	11
Lorraine Nord	01h48min43s	7
Maine	01h53min14s	8
Mayenne	01h47min18s	7
Nord	02h00min13s	8
Orléans	02h19min49s	8
Pays Basque	01h49min16s	8
Pays d'Auvergne	02h09min33s	8
Pays de Savoie	02h25min05s	9
Périgord	02h06min06s	9
Picardie	01h52min08s	8
Poitou	03h38min08s	12
Provence	03h00min18s	11
RCFM	01h47min18s	7
Roussillon	01h47min18s	7
Saint Etienne Loire	03h20min30s	8
Sud Lorraine	02h08min41s	9
Toulouse	01h47min18s	4
Touraine	01h56min41s	7
Vaucluse	01h53min32s	7

TELEVISIONS OUTRE-MER
TEMPS DE PAROLE DANS LES CIRCONSCRIPTIONS
DU 10 FEVRIER AU 21 MARS 2014

Guyane (19 circonscriptions)		
Awala Yalimapo	3 listes	6 min 5 s
Apatou	2 listes	1 min 40 s
Camopi	3 listes	1 min 20 s
Cayenne	3 listes	1 h 2 min 12 s
Grand Santi	2 listes	1 min 12 s
Iracoubo	2 listes	4 min 18 s
Kourou	5 listes	1 h 28 min 03 s
Macouria	5 listes	1 h 10 min 9 s
Mana	2 listes	4 min 14 s
Maripasoula	4 listes	3 min 35 s
Montsinery-Tonnegrande	3 listes	8 min 8 s
Matoury	3 listes	49 min 22 s
Papaïchton	3 listes	1 min 50 s
Regina	3 listes	1 min 52 s
Remire-Montjoly	3 listes	57 min 43 s
Roura	2 listes	2 min 24 s
Saint-Elie	1 liste	57 s
Saint-Georges de l'Oyapock	4 listes	1 h 02 min 46 s
Saint-Laurent du Maroni	3 listes	56 min 28 s
Saul	2 listes	1 min 37 s
Sinnamary	3 listes	7 s
Guadeloupe (24 circonscriptions)		
Abymes	5 listes	1 h 14 min 31 s
Baie-Mahault	3 listes	2 min 41 s
Basse-Terre	4 listes	55 min 20 s
Bouillante	9 listes	3 min 33 s

Capresterre Belle-Eau	4 listes	1 min 54 s
Deshaises	3 listes	50 min
Gosier	2 listes	1 min 21 s
Gourbeyre	4 listes	3 min 20 s
Grand-Bourg	3 listes	55 s
Lamentin	4 listes	1 h 21 min 45 s
Morne-A-L'eau	3 listes	2 min 59 s
Moule	4 listes	2 min 55 s
Pointe-A-Pitre	4 listes	9 min 23 s
Pointe-Noire	4 listes	9 min 48 s
Port-Louis	5 listes	6 min 34 s
Sainte-Anne	4 listes	11 min 35 s
Saint-Claude	2 listes	7 min 52 s
Saint-François	4 listes	9 min 6 s
Saint-Louis de Marie-Galante	3 listes	9 min 6 s
Sainte-Rose	5 listes	14 min 53 s
Terre-De-Bas	2 listes	1 min 49 s
Terre-De-Haut	2 listes	7 min 51 s
Trois-Rivières	3 listes	6 min 22 s
Vieux-Habitants	3 listes	8 min 6 s
Martinique (22 circonscriptions)		
Ajoupa-Bouillon	3 listes	12 min 19 s
Bellefontaine	3 listes	5 min 10 s
Ducos	4 listes	45 min 52 s
Diamant	2 listes	12 min 32 s
Fonds-Saint-Denis	3 listes	5 min 8 s
Fort-De-France	5 listes	1 h 22 min 43 s
François	5 listes	8 min 12 s
Grand-Rivière	2 listes	10 min 24 s
Lamentin	6 listes	8 min 44 s

Marigot	4 listes	41 min 30 s
Morne-Vert	2 listes	9 min 31 s
Prêcheur	1 liste	42 s
Rivière-Pilote	4 listes	1 min 8 s
Rivière-Salée	4 listes	25 min 18 s
Robert	3 listes	41 min 36 s
Sainte-Anne	5 listes	8 min 32 s
Saint-Esprit	6 listes	10 min 31 s
Saint-Joseph	3 listes	2 min 11 s
Sainte-Luce	3 listes	17 min 12 s
Sainte-Marie	4 listes	23 min 3 s
Schœlcher	3 listes	2 min 54 s
Vauclin	2 listes	15 min 26 s
Mayotte (17 circonscriptions)		
Acoua	4 listes	59 min 29 s
Bouéni	5 listes	1 h 30 min 20 s
Brandaboua	3 listes	1 h 22 min 38 s
Brandele	4 listes	1 h 27 min 31 s
Chiconi	3 listes	1 h 17 min 6 s
Chirongui	5 listes	1 h 27 min 32 s
Dembeni	4 listes	1 h 29 min 28 s
Dzaoudzi	4 listes	1 h 40 min 51 s
Kani-Kéli	5 listes	1 h 17 min 38 s
Koungou	9 listes	1 h 15 min 18 s
Mamoudzou	6 listes	1 h 26 min 29 s
M'Tsangamouji	4 listes	1 h 40 s
M'Tzamboro	6 listes	1 h 28 min 38 s
Ouangani	3 listes	1 h 21 min 22 s
Pamandzi	6 listes	2 min
Sada	2 listes	2 min
Tsingoni	4 listes	2 min

Nouvelle-Calédonie (11 circonscriptions)		
Bourail	5 listes	52 min 13 s
Dumbea	6 listes	1 min 51 s
Farino	4 listes	1 min 55 s
Hienghène	1 liste	1 min 14 s
Houailou	4 listes	1 min 47 s
Koné	4 listes	48 min 55 s
Koumac	4 listes	2 min 1 s
Lifou	5 listes	1 h 4 min 36 s
Maré	7 listes	2 min 11 s
Mont-Dore	4 listes	1 min 57 s
Nouméa	6 listes	1 h 22 min 32 s
Ouegoa	5 listes	1 min 52 s
Paita	8 listes	1 h 13 min 53 s
Poindimie	2 listes	1 min 2 s
Pouembout	4 listes	1 min 39 s
Poya	4 listes	1 min 30 s
Thio	4 listes	51 s
Polynésie française (24 circonscriptions)		
Arue	4 listes	25 min 43 s
Bora Bora	6 listes	4 min 42 s
Faa'a	4 listes	1 h 14 min 25 s
Fakarava	3 listes	2 min 8 s
Huahine	4 listes	3 min 10 s
Papeete	3 listes	1 h 15 min 14 s
Paea	5 listes	1 h 4 min 39 s
Papara	7 listes	3 min 34 s
Pirae	5 listes	1 h 29 min 39 s
Punaauia	6 listes	1 h 7 min 34 s
Mahina	8 listes	36 min 26 s
Makemo	7 listes	4 min 1 s

Nuku Hiva	3 listes	53 min 56 s
Rangiroa	6 listes	1 h 7 min 22 s
Rurutu	2 listes	2 min 26 s
Taha'a	3 listes	2 min 34 s
Taiarapu Est	5 listes	4 min 39 s
Teva i Uta	4 listes	4 min 1 s
Tubuai	4 listes	2 min 52 s
Tumaraa	4 listes	1 min 58 s
Ua Pou	3 listes	1 min 52 s
Uturoa	4 listes	1 h 02 min 43 s
Réunion (21 circonscriptions)		
Avirons	3 listes	26 min 26 s
Bras-Panon	4 listes	2 min 4 s
Etang-Salé	3 listes	15 min 53 s
Plaine des Palmistes	2 listes	27 min 58 s
Port	4 listes	1 h 1 min 14 s
Possession	7 listes	15 min 38 s
Sainte-Suzanne	3 listes	2 min 36 s
Saint-Denis	2 listes	31 min 23 s
Saint-André	5 listes	1 h 13 min 47 s
Saint-Benoit	3 listes	41 min 18 s
Saint-Leu	3 listes	14 min 46 s
Saint-Joseph	4 listes	55 s
Saint-Louis	11 listes	1 min
Sainte-Marie	3 listes	1 h 7 min 39 s
Saint-Paul	7 listes	1 h 13 min 42 s
Saint-Pierre	6 listes	1 h 18 min 59 s
Saint-Philippe	4 listes	13 min 57 s
Sainte-Rose	5 listes	28 min 15 s
Salazie	3 listes	27 min 30 s
Tampon	8 listes	1 h 5 min 14 s

Trois-Bassins	5 listes	13 min 34 s
Saint-Pierre et Miquelon (2 circonscriptions)		
Saint-Pierre	2 listes	1 h 51 min 5 s
Miquelon	1 liste	44 min 1 s

RADIOS OUTRE-MER
TEMPS DE PAROLE DANS LES CIRCONSCRIPTIONS
DU 10 FEVRIER AU 21 MARS 2014

Editeurs	Nombre de communes traitées	Nombre de listes exposées	Volume horaire global Période du 10 février au 21 mars 2014
			Temps de parole relevés au niveau de la circonscription
Guadeloupe 1ère	25	92	18h 07min
Guyane 1ère	22	68	3h 00min
Martinique 1ère	33	101	14h 19min
Mayotte 1ère	17	72	7h 42min
Nouvelle-Calédonie 1ère	30	94	13h 34min
Polynésie 1ère	28	100	20h 54min
Réunion 1ère	23	97	8h 10min
Saint-Pierre et Miquelon 1ère	2	3	1h 56min
Total	180	631	87h 42min

TELEVISIONS LOCALES
TEMPS DE PAROLE DANS LES CIRCONSCRIPTIONS
DU 10 FEVRIER AU 21 MARS 2014

Éditeur	Temps au-delà d'une circonscription	Commentaires	Temps local	Commentaires
Alsace 20	42min50	7 partis représentés	6h48min32	13 communes couvertes
Angers Télé	0		6h19min02	5 communes couvertes
Azur TV	0		5h10min	5 communes couvertes
BDM TV	0		0	
BFM Business Paris	34min32	10 partis représentés	10h50min12	10 communes couvertes
BIP TV			15h55min08	11 communes couvertes
Canal 32	0		9h18min13	11 communes couvertes
Célè TV	0		50h03min01	9 communes couvertes
Cinaps TV	0		0	
Demain ! IDF				
D!CI TV	0		18h38min48	24 communes couvertes
Grand Lille TV			25h07min	11 communes couvertes
iC1				
IDF 1	2h44min36	9 partis et groupements représentés		
La Chaine Normande	4min21	3 partis représentés	24min47	2 communes couvertes
LCM	0		8h24min23	9 communes couvertes
LDV TV			.	
LM TV Sarthe			11min09	4 communes couvertes
Matélé (Télé Saint-Quentin)				
Mirabelle TV	7min51	5 partis représentés	12min46	8 communes couvertes
N7 TV (TéléNantes)	1h19min20	11 partis représentés	2h29min42	3 communes couvertes
Normandie TV	0		0	
NRJ Paris	0		0	
Opal TV	0		7h00	2 communes couvertes
Tébéo			15h20min05	13 communes couvertes
Télé Bocal				
Télé Grenoble	0		52h36min47	6 communes couvertes
TLM (Télé Lyon Métropole)	29min48	7 partis représentés	54h38min18	20 communes couvertes
55h08min06				
TL7 – Horizon Numérique			16h16min32	11 communes couvertes
Tele Paese	0		1h12min42	16 communes couvertes
Télé Toulouse			41h04min09	22 communes couvertes
TLC (Télévision Locale du Choletais)			24h57min58	3 communes couvertes

Telim TV			0	
Territorial TV				
TV Rennes 35 Bretagne			10h29min30	10 communes couvertes
TV Sud Camargue- Cévennes	23min35	6 partis représentés	2h13min03	6 communes couvertes
TV Sud Montpellier	1h11min52	6 partis représentés	3h37min18	4 communes couvertes
TV Tours			6h28min18	13 communes couvertes
TV Vendée			25min56	31 communes couvertes
TV7 Bordeaux	4min15	5 partis représentés	3h39min58	8 communes couvertes
TV8 Mont-Blanc	6min37	4 partis représentés	5h48min38	12 communes couvertes
TVPI	0		24h50min	9 communes couvertes
Tébésud			3h08min46	4 communes couvertes
VOO TV	3h58min44	7 partis sont représentés	2h54min10	1 commune couverte
Vosges Télévision			6h34min40	29 communes couvertes
WEO – La Télé Nord Pas-de-Calais			41h48min	9 communes couvertes
WEO Picardie				

CHAINES GENERALISTES
TEMPS DE PAROLE DANS LES CIRCONSCRIPTION
DU 24 MARS AU 28 MARS 2014

Editeurs	Circonscriptions	Nombre de listes enregistrées	Durée globale
TF1 (émissions d'information)	Angers	2	35s
	Avignon	3	37s
	Béziers	3	43s
	Dannemarie	2	38s
	Grenoble	4	31s
	Laval de Cère	16	20s
	Lille	3	37s
	Limoges	3	8s
	Marseille	3	1min 24s
	Paris	4	1min 36s
	Pau	2	23s
	Quimper	2	30s
	Toulouse	2	18s
France 2 (émissions d'information)	Angers	2	54s
	Avignon	3	51s
	Béziers	3	2min 28s
	Colombes	2	1min 33s
	Dannemarie-sur-Crète	1	39s
	Fréjus	3	1min 11s
	Grenoble	4	54s
	Lyon	3	25s
	Marseille	3	1min 58s
	Metz	3	41s
	Mulhouse	3	39s
	Nantes	2	36s
	Paris	4	3min 27s
	Pau	2	1min 27s
	Perpignan	2	55s
	Preuschdorf	2	25s
	Saint-Etienne	3	59s
France 3 (émissions d'information)	Saint-Gilles	2	57s
	Toulouse	2	56s
	Villeneuve-Saint-Georges	2	1min 44s
	Albertville	3	1min 13s
	Avignon	3	30s
	Béziers	3	1min 57s
	Forbach	4	1min 47s
	Fréjus	3	24s
	Grenoble	4	1min 04s
	Marseille	3	1min 58s
	Paris	4	3min 35s

	Perpignan	2	55s
	Preuschdorf	2	39s
	Reims	3	34s
	Saint-Etienne	3	59s
	Saint Gilles	2	1min 15s
	Toulouse	2	2min 08s
France 5	Grenoble (émissions d'information)	4	4min 12s
	Marseille (émissions d'information)	3	2min 59s
	Villeneuve (émissions d'information)	2	5min 33s
	Paris (émissions d'information)	4	5min 23s
	Paris (programmes)	4	14min 24s
	Béziers (émissions d'information)	3	1min 18s
Canal + (majoritairement dans les émissions des programmes)	Avignon	3	5min 03s
	Châteauroux	4	22s
	Corbeil-Essonnes	2	21s
	Béziers (émissions d'information)	3	33s
	Forbach	4	6min 54s
	Fréjus (émissions d'information)	3	28s
	Fréjus	3	7min 23s
	Lille	3	15s
	Marseille (émissions d'information)	3	40s
	Marseille	3	2min 55s
	Paris (émissions d'information)	4	1min 47s
	Paris	4	12min 57s
	Pau (émissions d'information)	2	19s
	Pau	2	1min 34s
	Villejuif	3	40s
	Angers	2	35s
	Béziers	3	1min 10s
	Forbach	4	54s

M6 (émissions d'information)	Grenoble	4	1min 03s
	L'Hôpital	3	22s
	Marseille	3	1min 14s
	Paris	4	1min 23s
	Pau	2	1min 15s
	Perpignan	2	22s
	Saint-Etienne	3	47s
	Saint-Gilles	2	38s
	Toulouse	2	33s
RMC Découverte (émissions d'information)	Forbach	4	1min 54s
	Paris	4	17min 40s
	Marseille	3	7min 21s
	Pau	2	1min 33s
	Béziers	3	3min 48s
	Villeneuve-sur-Lot	3	9s
	Grenoble	4	2min 08s
	Roubaix	4	1min 06s
	Perpignan	2	1min 40s
	Villeneuve-Saint-Georges	2	1min 04s
	Nantes	2	55s
	Mantes-la-Ville	4	1min 54s
	Toulouse	2	2min 02s
	Colombes	2	49s

**CHAINES D'INFORMATION CONTINUE
TEMPS DE PAROLE DANS LES CIRCONSCRIPTION
DU 24 MARS AU 28 MARS 2014**

Editeurs	Circonscriptions	Nombre de listes	Durée globale
BFM TV 22 circonscriptions	Paris	4 listes	48 min 6 s
	Marseille	3 listes	1 h 21 min 01 s
	Paris 9^{ème} arrondissement	2 listes	1 min 28 s
	Amiens	3 listes	4 min 26 s
	Béziers	3 listes	13 min 21 s
	Caen	2 listes	41 s
	Forbach	4 listes	1 min 38 s
	Fréjus	3 listes	14 min 56 s
	Grenoble	4 listes	34 min 21 s
	L'Hôpital	3 listes	3 min 28 s
	Limoges	3 listes	3 min 27 s
	Montpellier	4 listes	3 min 24 s
	Nantes	2 listes	3 min 3 s
	Pau	2 listes	2 min 15 s
	Perpignan	2 listes	9 min 4 s
	Quimper	2 listes	2 min 42 s
	Reims	3 listes	2 min 8 s
	Saint-Etienne	3 listes	3 min
	Strasbourg	3 listes	3 min
	Toulouse	2 listes	3 min 30 s
	Villeneuve-Saint-Georges	2 listes	11 min 24 s
	Bobigny	2 listes	3 min 2 s
i>Télé 13 circonscriptions	Paris	4 listes	5 h 21 min 35 s
	Marseille	3 listes	1 h 21 min 2 s
	Marseille 7^{ème} secteur	3 listes	5 min 51 s
	Pau	2 listes	3 min 1 s

i>Télé 13 circonscriptions	Avignon	3 listes	8 min 8 s
	Béziers	3 listes	23 min 27 s
	Forbach	4 listes	22 min 8 s
	Grenoble	4 listes	23 min 41 s
	Hayange	4 listes	3 min 8 s
	Metz	3 listes	2 min 25 s
	Saint-Gilles	2 listes	2 min 51 s
	Toulouse	2 listes	8 min 51 s
	Villeneuve	2 listes	2 min 46 s
LCI 17 circonscriptions	Paris	4 listes	1 h 40 min 31 s
	Marseille	3 listes	33 min 59 s
	Avignon	3 listes	6 min 48 s
	Bastia	2 listes	2 min 55 s
	Béziers	3 listes	28 min 18 s
	Forbach	4 listes	4 min 17 s
	Fréjus	3 listes	3 min 19 s
	Grenoble	4 listes	4 min 51 s
	Lens	3 listes	5 min 22 s
	Montreuil	4 listes	4 min 58 s
	Paris 5ème arrondissement	2 listes	8 min 6 s
	Paris 13ème arrondissement	2 listes	1 min 28 s
	Paris 14ème arrondissement	2 listes	1 min 46 s
	Paris 20ème arrondissement	3 listes	52 s
	Pau	2 listes	1 min
France 24 2 circonscriptions	Strasbourg	3 listes	3 min 35 s
	Toulouse	2 listes	5 min 41 s
	Paris	4 listes	18 min 10 s
	Marseille	3 listes	17 min 26 s

RADIOS GENERALISTES
TEMPS DE PAROLE DANS LES CIRCONSCRIPTION
DU 24 MARS AU 28 MARS 2014

France Inter

Temps de parole global : 3h 33min 48s (contre 8h 22min 46s sur toute la période du 1^{er} tour)

1- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 2h 18min 56s (contre 4h40min28s sur toute la période du 1^{er} tour)**

Neuf formations ont eu accès à l'antenne

⇒ **Les principales villes/communes traitées :**

■ **Paris** : (temps de parole total : 0h23min47s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Paris 5^{ème}** : (temps de parole total : 0h00min43s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Paris 8^{ème}** : (temps de parole total : 0h00min13s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Béziers** : (temps de parole total : 0h07min23s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Marseille** : (temps de parole total : 0h19min22s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Saint-Etienne** : (temps de parole total : 0h00min25s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Grenoble** : (temps de parole total : 0h02min16s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Pau** : (temps de parole total : 0h02min03s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Perpignan** : (temps de parole total : 0h01min16s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Corbeil-Essonnes** : (temps de parole total : 0h01min31s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Nantes** : (temps de parole total : 0h00min26s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Saint-Denis** : (temps de parole total : 0h00min23s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Fréjus** : (temps de parole total : 0h00min09s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Dunkerque** : (temps de parole total : 0h00min29s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Forbach** : (temps de parole total : 0h02min27s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Quimper** : (temps de parole total : 0h01min03s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Toulouse** : (temps de parole total : 0h01min25s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Vénissieux** : (temps de parole total : 0h00min41s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Villeneuve-Saint-Georges** : (temps de parole total : 0h01min06s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Saint-Gilles (Gard)** : (temps de parole total : 0h00min06s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Evreux** : (temps de parole total : 0h01min35s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Beaucaire (Gard)** : (temps de parole total : 0h00min05s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Brignoles (Var)** : (temps de parole total : 0h00min19s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Montreuil** : (temps de parole total : 0h00min24s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Montpellier** : (temps de parole total : 0h00min39s)

- 4 listes ayant eu accès à l'antenne

■ **Le Blanc-Mesnil** : (temps de parole total : 0h01min51s)

- 2 listes ayant eu accès à l'antenne

■ **Belfort** : (temps de parole total : 0h00min40s)

- 4 listes ayant eu accès à l'antenne

2 - Autres émissions des programmes

⇒ **Temps de parole national : 0h01min25s**

Quatre formations ont eu accès à l'antenne dans les autres émissions des programmes :

⇒ **Les villes/communes traitées :**

■ **Paris** : (temps de parole total : 0h00min07s)

- 2 listes ayant eu accès à l'antenne

Temps de parole global : 5h 51min 54s (*contre 8h 07min 00s sur toute la période du 1^{er} tour*)

1- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 2h 54min 33s** (*contre 4h58min11s sur toute la période du 1^{er} tour*)

10 formations/groupements politiques ont eu accès à l'antenne

⇒ **Les villes/communes traitées :**

■ **Paris** : (temps de parole total : 0h31min38s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Paris 5^{ème}** : (temps de parole total : 0h07min45s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Strasbourg** : (temps de parole total : 0h01min51s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Béziers** : (temps de parole total : 0h13min10s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Marseille** : (temps de parole total : 0h47min17s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Grenoble** : (temps de parole total : 0h09min50s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Pau** : (temps de parole total : 0h03min26s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Perpignan** : (temps de parole total : 0h02min57s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Nantes** : (temps de parole total : 0h05min50s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Saint-Denis** : (temps de parole total : 0h00min45s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Fréjus** : (temps de parole total : 0h02min09s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Bastia** : (temps de parole total : 0h04min31s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Villeneuve-sur-Lot** : (temps de parole total : 0h00min42s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Forbach** : (temps de parole total : 0h01min42s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Quimper** : (temps de parole total : 0h01min00s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Avignon** : (temps de parole total : 0h07min32s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Toulouse** : (temps de parole total : 0h07min20s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Vénissieux** : (temps de parole total : 0h00min40s)

Nombre des listes en lice pour le second tour : 4

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Tassin-la-Demi-Lune (Rhône)** : (temps de parole total : 0h11min27s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Saint-Gilles (Gard)** : (temps de parole total : 0h02min19s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Saint-Cloud** : (temps de parole total : 0h02min04s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **L'Hôpital (Moselle)** : (temps de parole total : 0h03min35s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Chelles** : (temps de parole total : 0h00min29s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

2 - Autres émissions des programmes

Aucun temps de parole dans cette catégorie de programmes

Temps de parole global : 1h 06min 13s (contre 4h 05min 34s sur toute la période du 1^{er} tour)

1- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 1h 00min 32s (contre 1h47min41s sur toute la période du 1^{er} tour)**

Sept formations/groupements politiques ont eu accès à l'antenne

⇒ **Les villes/communes traitées :**

■ **Paris 20^{ème}** : (temps de parole total : 0h00min13s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Béziers** : (temps de parole total : 0h01min09s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Marseille** : (temps de parole total : 0h00min27s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Grenoble** : (temps de parole total : 0h01min24s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Perpignan** : (temps de parole total : 0h00min38s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Fréjus** : (temps de parole total : 0h01min41s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Hayange (Moselle)** : (temps de parole total : 0h00min09s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

2 - Autres émissions des programmes

Aucun temps de parole dans cette catégorie de programmes

Temps de parole global : 0h 02min 46s (contre 0h 09min 20s sur toute la période du 1^{er} tour)

1- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 0h02min46s**

Cinq formations ont eu accès à l'antenne

⇒ **Aucune commune traitée**

2 - Autres émissions des programmes

Aucun temps de parole dans cette catégorie de programmes

Radio Classique

Temps de parole global : 2h 49min 21s (contre 1h 08min 35s sur toute la période du 1^{er} tour)

1- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 1h 16min 35s (contre seulement 27min58s sur toute la période du premier tour)**

Neuf formations ont eu accès à l'antenne

⇒ **Les villes/communes traitées :**

■ **Paris** : (temps de parole total : 0h33min33s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Avignon** : (temps de parole total : 0h02min26s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Cavaillon (Vaucluse)** : (temps de parole total : 0h00min30s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Forbach** : (temps de parole total : 0h01min00s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Grenoble** : (temps de parole total : 0h00min50s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Marseille** : (temps de parole total : 0h16min05s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Pau** : (temps de parole total : 0h00min22s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Vitrolles** : (temps de parole total : 0h38min00s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

2 - Autres émissions des programmes

⇒ Aucun temps de parole dans les autres émissions des programmes

Temps de parole global : 6h 48min 26s (*contre 2h 56min 07s sur toute la période du 1^{er} tour*)

I- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 5h 43min 15s** (*contre 34min18s sur toute la période du 1^{er} tour*)

10 formations ont eu accès à l'antenne

⇒ **Les villes/communes traitées :**

■ **Forbach** : (temps de parole total : 0h01min54s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Paris** : (temps de parole total : 0h19min02s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Marseille** : (temps de parole total : 0h07min44s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Pau** : (temps de parole total : 0h01min33s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Béziers** : (temps de parole total : 0h03min48s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Villeneuve-sur-Lot** : (temps de parole total : 0h00min09s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Grenoble** : (temps de parole total : 0h02min08s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Roubaix** : (temps de parole total : 0h01min06s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Perpignan** : (temps de parole total : 0h18min41s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Villeneuve-Saint-Georges** : (temps de parole total : 0h03min05s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Nantes** : (temps de parole total : 0h00min55s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Mantes-la-Ville** : (temps de parole total : 0h02min10s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Toulouse** : (temps de parole total : 0h02min02s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Colombes** : (temps de parole total : 0h00min54s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

2 - Autres émissions des programmes

⇒ Aucun temps de parole dans les autres émissions des programmes

Temps de parole global : 3h 14min 49s (*contre 11h 24min 44s sur toute la période du 1^{er} tour*)

1- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 3h 14min 49s** (*contre 34min32s sur toute la période du 1^{er} tour*)

Dix formations ont eu accès à l'antenne sur la période :

⇒ **Les villes/communes traitées :**

Aucune commune/circonscription traitée

2 - Autres émissions des programmes

⇒ Aucun temps de parole dans les autres émissions des programmes

Temps de parole global : 2h 09min 30s (*contre 2h 13min 30s sur toute la période du 1^{er} tour*)

1- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 0h 55min 00s** (*contre 22min10s sur toute la période du 1^{er} tour*)

Six formations ont eu accès à l'antenne sur la période :

⇒ **Les villes/communes traitées (20) :**

■ **Paris** : (temps de parole total : 0h51min40s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Marseille** : (temps de parole total : 0h03min10s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Pau** : (temps de parole total : 0h01min00s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Béziers** : (temps de parole total : 0h01min40s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Reims** : (temps de parole total : 0h01min00s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Fréjus** : (temps de parole total : 0h01min00s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Perpignan** : (temps de parole total : 0h00min40s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Grenoble** : (temps de parole total : 0h02min00s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Villeneuve-Saint-Georges** : (temps de parole total : 0h01min30s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **L'Hôpital (Moselle)** : (temps de parole total : 0h01min00s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Châteauroux** : (temps de parole total : 0h01min00s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Toulouse** : (temps de parole total : 0h00min40s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Avignon** : (temps de parole total : 0h01min10s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Tourcoing** : (temps de parole total : 0h00min40s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Strasbourg** : (temps de parole total : 0h00min40s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Aulnay-sous-Bois** : (temps de parole total : 0h00min40s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Angers** : (temps de parole total : 0h00min20s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Forbach** : (temps de parole total : 0h01min00s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Saint-Omer** : (temps de parole total : 0h01min00s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Saint-Etienne** : (temps de parole total : 0h00min40s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

2 - Autres émissions des programmes

⇒ Aucun temps de parole dans les autres émissions des programmes

Temps de parole global : 4h 11min 09s (*contre 7h 28min 57s sur toute la période du 1^{er} tour*)

I- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 2h 50min 39s** (*contre 2h 25min 03s sur toute la période du 1^{er} tour*)

Six formations politiques ont eu accès à l'antenne sur la période :

⇒ **Les villes/communes traitées (13) :**

■ **Beaucaire (Gard)** : (temps de parole total : 0h00min25s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Béziers** : (temps de parole total : 0h17min03s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Fréjus** : (temps de parole total : 0h00min11s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Grenoble** : (temps de parole total : 0h00min10s)

- **4 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Mantes-la-Ville** : (temps de parole total : 0h00min17s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Marseille** : (temps de parole total : 0h25min41s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Paris** : (temps de parole total : 0h20min08s)

Nombre des listes en lice pour le second tour : 2

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Paris 5^{ème}** : (*temps de parole total : 0h08min06s*)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Pau** : (temps de parole total : 0h00min23s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Reims** : (temps de parole total : 0h00min35s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ Tarascon (Bouches-du-Rhône) : (temps de parole total : 0h00min32s)

- 2 listes ayant eu accès à l'antenne

■ Villeneuve-Saint-Georges : (temps de parole total : 0h06min46s)

- 2 listes ayant eu accès à l'antenne

■ Villeneuve-sur-Lot : (temps de parole total : 0h00min09s)

- 3 listes ayant eu accès à l'antenne

2 - Autres émissions des programmes

⇒ Aucun temps de parole dans les autres émissions des programmes

Temps de parole global : 2h 58min 54s (*contre 14h 51min 07s sur toute la période du 1^{er} tour*)

1- Emissions d'information

⇒ **Temps de parole national : 1h 49min 37s** (*contre 14h12min58s sur toute la période du 1^{er} tour*)

Cinq formations politiques ont eu accès à l'antenne sur la période

⇒ **Les villes/communes traitées (9) :**

■ **Avignon** : (temps de parole total : 0h04min06s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Béziers** : (temps de parole total : 0h01min57s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **L'Hôpital (Moselle)** : (temps de parole total : 0h01min16s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Marseille** : (temps de parole total : 0h06min24s)

- **3 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Paris** : (temps de parole total : 0h03min42s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Pau** : (temps de parole total : 0h48min16s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Perpignan** : (temps de parole total : 0h02min24s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Toulouse** : (temps de parole total : 0h00min33s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

■ **Saint-Gilles (Gard)** : (temps de parole total : 0h00min39s)

- **2 listes ayant eu accès à l'antenne**

2 - Autres émissions des programmes

⇒ Aucun temps de parole dans les autres émissions des programmes

FRANCE 3 BRI
TEMPS DE PAROLE DANS LES CIRCONSCRIPTION
DU 24 MARS AU 28 MARS 2014

BRI	Temps au-delà d'une circonscription	Nombre de circonscriptions	Temps local	Temps total
Alpes	0:20:57	14	1:43:14	2:04:11
Alsace	0:00:00	11	1:13:12	1:13:12
Aquitaine	0:42:45	33	0:49:50	1:32:35
Auvergne	0:00:00	8	1:05:20	1:05:20
Basse-Normandie	0:06:49	7	1:35:03	1:41:52
Bourgogne	0:04:00	8	1:11:44	1:15:44
Bretagne	0:20:05	14	0:54:49	1:14:54
Centre	0:00:00	19	1:00:59	1:00:59
Champagne Ardenne	0:00:00	9	1:06:37	1:06:37
Corse	0:00:00	5	7:08:39	7:08:39
Côte d'Azur	0:00:00	15	1:32:30	1:32:30
Franche-Comté	0:22:41	5	1:00:05	1:22:46
Haute-Normandie	0:16:09	13	1:07:38	1:23:47
Ile-de-France	0:36:30	24	1:03:06	1:39:36
Languedoc-Roussillon	0:00:00	21	2:11:26	2:11:26
Limousin	0:00:00	12	2:01:09	2:01:09
Lorraine	0:00:00	12	1:35:09	1:35:09
Midi-Pyrénées	0:00:00	20	1:27:24	1:27:24
Nord-Pas-de-Calais	0:23:57	13	0:59:57	1:23:54
Pays de Loire	0:11:31	9	1:48:52	2:00:23
Picardie	0:00:00	10	1:08:06	1:08:06
Poitou-Charentes	0:00:00	12	1:13:22	1:13:22
Provence Alpes	0:00:00	26	1:34:46	1:34:46
Rhône-Alpes	0:00:00	17	1:14:17	1:14:17
TOTAL	3:25:24	337	37:47:14	41:12:38

RADIO FRANCE BLEU
TEMPS DE PAROLE DANS LES CIRCONSCRIPTION
DU 24 MARS AU 28 MARS 2014

Réseau France Bleu	Temps de parole total diffusé	Nombre de partis politiques ayant bénéficié d'un temps de parole
107.1 (Diffusion nationale à partir de Paris)	0h45min17s	10
Alsace	0h41min34s	10
Armorique	0h37min54s	10
Auxerre	0h47min04s	10
Azur	0h43min09s	10
Basse Normandie	0h31min46s	10
Béarn	03h02min06s	12
Belfort Montbéliard	0h44min39s	10
Berry	0h35min55s	10
Besançon	01h19min20s	10
Bourgogne	01h01min26s	11
Breizh Izel	03h56min22s	12
Champagne-Ardenne	0h31min46s	10
Cotentin	0h32min56s	10
Creuse	0h41min21s	11
Drôme Ardèche	01h59min01s	11
Gard Lozère	02h11min28s	11
Gascogne	0h31min46s	10
Gironde	0h50min29s	10
Haute Normandie	01h16min56s	10
Hérault	0h44min36s	11
Isère	0h31min46s	10
La Rochelle	0h44min51s	10
Limousin	0h31min46s	10

Loire Océan	0h56min28s	12
Lorraine Nord	0h46min58s	10
Maine	0h31min46s	10
Mayenne	0h31min46s	10
Nord	0h41min53s	10
Orléans	01h29min40s	11
Pays Basque	0h31min46s	10
Pays d'Auvergne	0h32min59s	11
Pays de Savoie	0h44min11s	10
Périgord	0h42min16s	10
Picardie	0h56min02s	10
Poitou	0h38min46s	10
Provence	0h46min06s	13
RCFM	0h31min46s	10
Roussillon	0h31min46s	10
Saint Etienne Loire	0h47min24s	11
Sud Lorraine	0h42min46s	11
Toulouse	0h31min46s	10
Touraine	0h43min16s	10
Vaucluse	0h32min40s	10

TELEVISIONS OUTRE-MER
TEMPS DE PAROLE DANS LES CIRCONSCRIPTIONS
DU 24 MARS AU 28 MARS 2014

Guyane (7 circonscriptions)		
Awala Yalimapo	2 listes	21 min 43 s
Kourou	2 listes	21 min 18 s
Macouria	2 listes	21 min 36 s
Matoury	2 listes	22 min 45 s
Regina	2 listes	3 min 27 s
Remire-Montjoly	3 listes	35 min 23 s
Sinnamary	2 listes	15 min 44 s
Guadeloupe (11 circonscriptions)		
Baillif	2 listes	3 min 48 s
Bouillante	3 listes	1 h 9 min 18 s
Capresterre Belle-Eau	2 listes	1 h 6 min 44 s
Capesterre-De-Marie-Galante	2 listes	34 s
Goyave	2 listes	1 min 38 s
Lamentin	2 listes	1 h 14 min 35 s
Morne-A-L'eau	3 listes	2 min 42 s
Petit-Canal	2 listes	2 min 33 s
Pointe-Noire	2 listes	1 min 35 s
Sainte-Anne	2 listes	1 min 24 s
Sainte-Rose	3 listes	1 min 58 s
Martinique (9 circonscriptions)		
Carbet	3 listes	38 s
Ducos	3 listes	28 min 56 s
François	3 listes	6 min 53 s
Gros-Morne	4 listes	33 min 36 s
Marigot	2 listes	20 min 16 s
Rivière-Pilote	3 listes	1 min 17s
Sainte-Anne	2 listes	2 min 8 s
Saint-Esprit	2 listes	22 min 17 s
Sainte-Luce	2 listes	22 min 17 s

Mayotte (13 circonscriptions)		
Acoua	3 listes	2 min 9 s
Bouéni	2 listes	1 h 8 min 46 s
Brandaboua	2 listes	1 min 13 s
Brandele	3 listes	1 min 53 s
Chiconi	3 listes	1 min 6 s
Chirongui	2 listes	30 min
Dembeni	3 listes	1 min 40 s
Koungou	4 listes	1 h 12 min 42 s
Mamoudzou	3 listes	55 min 6 s
M'Tsangamouji	2 listes	1 h 40 s
M'Tzamboro	3 listes	2 min 12 s
Pamandzi	6 listes	39 min 14 s
Tsingoni	2 listes	48 min 18 s
Nouvelle-Calédonie (12 circonscriptions)		
Boulouparis	3 listes	57 s
Bourail	4 listes	51 s
Dumbea	6 listes	53 s
Houailou	2 listes	39 s
Koumac	3 listes	1 min 58 s
Maré	3 listes	51 s
Mont-Dore	3 listes	2 min 6 s
Nouméa	2 listes	51 min 48 s
Paita	2 listes	50 s
Pouembout	3 listes	1 min 32 s
Poya	3 listes	1 min 14 s
Voh	3 listes	52 s
Polynésie française (24 circonscriptions)		
Arue	3 listes	4 min 22 s
Hitiaa	2 listes	2 min 6 s
Papeete	3 listes	5 min 23 s
Paea	3 listes	5 min 51 s
Papara	4 listes	53 s
Punaauia	3 listes	42 min 39 s
Mahina	3 listes	22 min 24 s

Rangiroa	3 listes	1 min 5 s
Teva i Uta	3 listes	2 min 30 s
Uturoa	3 listes	1 min 47 s
Réunion (10 circonscriptions)		
Cilaos	3 listes	1 min 18 s
Plaine des Palmistes	3 listes	36 min 32 s
Petite-Île	3 listes	29 min 37 s
Port	3 listes	10 min 5 s
Possession	2 listes	4 min 31 s
Saint-Denis	2 listes	1 h 25 min 56 s
Saint-André	3 listes	44 min 15 s
Saint-Benoit	3 listes	40 min 1 s
Saint-Louis	4 listes	49 min 11 s
Saint-Paul	2 listes	9 min 36 s
Sainte-Rose	2 listes	41 min 55 s
Tampon	3 listes	57 min

RADIOS OUTRE-MER
TEMPS DE PAROLE DANS LES CIRCONSCRIPTIONS
DU 24 MARS AU 28 MARS 2014

Réseau Outre-mer 1 ^{ère} /Services radio	Nombre de communes traitées	Communes
Guadeloupe 1 ^{ère}	11	<ul style="list-style-type: none"> ■ Capesterre 2 listes ■ Capesterre-Marie-Galante 2 listes ■ Bouillante 3 listes ■ Petit Canal 2 listes ■ Sainte-Rose 3 listes exposées : 3 ■ Goyave 2 listes exposées ■ Morne-à-l'Eau 2 listes ■ Pointe Noire 2 listes ■ Saint-Louis 2 listes ■ Sainte-Anne 2 listes ■ Lamentin 2 listes
Guyane 1 ^{ère}	8	<ul style="list-style-type: none"> ■ Awala-Yalimapo 2 listes ■ Kourou 2 listes ■ Macouria 2 listes ■ Matoury 2 listes ■ Papaïchton 2 listes ■ Régina 2 listes ■ Rémire-Montjoly 3 listes ■ Sinnamary 2 listes
Martinique 1 ^{ère}	8	<ul style="list-style-type: none"> ■ Saint-Esprit 2 listes ■ Gros Morne 4 listes

		<ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Marigot</u> 2 listes ■ <u>Ducos</u> 3 listes ■ <u>Le François</u> 3 listes ■ <u>Sainte-Lucie</u> 2 listes ■ <u>Rivière Pilote</u> 3 listes ■ <u>Sainte-Anne</u> 2 listes
Nouvelle Calédonie 1 ^{ère}	23	<ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Bourail</u> 4 listes ■ <u>Boulouparis</u> 3 listes ■ <u>Nouméa</u> 2 listes ■ <u>Dumbéa</u> 4 listes ■ <u>Hienghène</u> 1 liste ■ <u>Maré</u> 3 listes ■ <u>Le Mont Doré</u> 3 listes ■ <u>Paita</u> 2 listes ■ <u>Houailou</u> 2 listes ■ <u>Voh</u> 3 listes ■ <u>Pouébo</u> 3 listes ■ <u>Touho</u> 3 listes ■ <u>Pounerihouen</u> 4 listes ■ <u>Koumac</u> 3 listes ■ <u>Belep</u> 2 listes ■ <u>Canala</u> 4 listes ■ <u>Farino</u> 4 listes ■ <u>Kaala Gomen</u> 2 listes ■ <u>Kone</u> 4 listes ■ <u>Ouvéa</u> 4 listes

		<ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Thio</u> 4 listes ■ <u>Poya</u> 3 listes ■ <u>Poum</u> 2 listes
Polynésie 1 ^{ère}	9	<ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Papeete</u> 3 listes ■ <u>Mahina</u> 3 listes ■ <u>Teva I Uta</u> 3 listes ■ <u>Punaauia</u> 3 listes ■ <u>Paea</u> 3 listes ■ <u>Papara</u> 4 listes ■ <u>Arue</u> 3 listes ■ <u>Uturoa</u> 3 listes ■ <u>Hitla A O Te Ra</u> 2 listes
Réunion 1 ^{ère}	13	<ul style="list-style-type: none"> ■ <u>La Possession</u> 2 listes ■ <u>Le Port</u> 3 listes ■ <u>Petite-Ile</u> 3 listes ■ <u>La Plaine des Palmistes</u> 3 listes ■ <u>Sainte-Suzanne</u> 2 listes ■ <u>Saint-Louis</u> 4 listes ■ <u>Saint-Paul</u> 2 listes ■ <u>Saint-André</u> 3 listes ■ <u>Saint-Benoît</u> 3 listes ■ <u>Saint-Denis</u> 2 listes ■ <u>Sainte-Rose</u> 2 Listes ■ <u>Le Tampon</u> 3 Listes ■ <u>Salazie</u> 3 listes

TELEVISIONS LOCALES
TEMPS DE PAROLE DANS LES CIRCONSCRIPTIONS
DU 24 MARS AU 28 MARS 2014

Éditeur	Temps au-delà d'une circonscription	Commentaires	Temps local	Commentaires
Alsace 20	2h29min20	3 partis représentés dans les émissions d'information	29h38min	3 communes couvertes Strasbourg 5 listes Schiltigheim 2 listes Mulhouse 3 listes
Angers Télé			4h55min44	1 commune couverte Angers 9 listes
Azur TV			2h14min59	5 communes couvertes Nice 4 listes La Trinité 3 listes Villefranche-sur-Mer 1 liste Fréjus 3 listes Grasse 2 listes
BDM TV	-	-	-	-
BFM Business Paris	3h14min49	10 partis représentés dans les émissions d'information		
BIP TV			5h34min26	4 communes couvertes Châteauroux 4 listes Vatan 3 listes Reuilly 3 listes Villedieu-sur-Indre 3 listes
Canal 32			5min01	4 communes couvertes Nogent-sur-Seine 4 listes Romilly-sur-Seine

				3 listes Saint-Julien-les-Villas 4 listes Sainte-Savine 5 listes
Céla TV			3h17min35	2 communes couvertes Lagord 2 listes La Rochelle 4 listes
Cinaps TV	-	-	-	-
Demain ! IDF	-	-	-	-
D!CI TV			52min45	2 communes couvertes Briançon 2 listes Gap 3 listes
Grand Lille TV			27min30	3 communes couvertes Lille 4 listes Roubaix 4 listes Tourcoing 3 listes
iC1	-	-	-	-
IDF 1	-	-	-	-
La Chaine Normande			2min02	1 commune couverte Rouen 2 listes
LCM			1h21min04	5 communes couvertes Marseille (GLOBAL) 3 listes Aix-en-Provence 3 listes Digne-les-Bains 3 listes La Ciotat 2 listes Salon-de-Provence 3 listes
LDV TV	-	-	-	-
LM TV Sarthe			38min52	2 communes couvertes Mulsanne 2 listes Le Mans 3 listes
Matélé (Télé Saint-Quentin)	-	-	-	-

Mirabelle TV	1min16	2 partis représentés dans les émissions d'information	1h35min46	3 communes couvertes Metz 3 listes Forbach 4 listes Thionville 3 listes
N7 TV (TéléNantes)	23min53	6 partis représentés dans les émissions d'information	35min05	1 commune couverte Nantes 2 listes
Normandie TV	-	-	-	-
NRJ Paris	-	-	-	-
Opal TV			1h58min20	La chaîne reprend les émissions de WEO pour les villes de la Côte d'Opale. 2 communes couvertes Boulogne-sur-Mer 1 liste Calais 2 listes
Tébéo			9h34min10	3 communes couvertes Morlaix 2 listes Brest 2 listes Quimper 2 listes
Télé Bocal	-	-	-	-
Télé Grenoble			22h12min24	3 communes couvertes Grenoble 4 listes Meylan 3 listes Fontaine 4 listes
TLM (Télé Lyon Métropole)	3min36	3 partis représentés dans les émissions d'information	11h10min50	8 communes couvertes Ecully 2 listes Bron 4 listes Rillieux-la-Pape 3 listes Villeurbanne 4 listes

				Vénissieux 4 listes
				Ste-Foy-lès-Lyon 4 listes
				Décines 4 listes
				Vaulx-en-Velin 6 listes
TL7 – Horizon Numérique			58min41	2 communes couvertes Saint-Chamond 3 listes St-Etienne 3 listes
Tele Paese	-	-	-	-
Télé Toulouse			7h14min16	6 communes couvertes Blagnac 2 listes Colomiers 3 listes Cugnaux 2 listes L'Union 3 listes Ramonville-Sainte-Agne 3 listes Toulouse 2 listes
TLC (Télévision Locale du Choletais)			7min39	1 commune couverte Cholet 2 listes
Telim TV	-	-	-	-
Territorial TV	-	-	-	-
TV Rennes 35 Bretagne			3h23min	5 communes couvertes Châteaubourg 3 listes Fougères 3 listes Rennes 2 listes Saint-Malo 3 listes Saint-Brieuc 3 listes
TV Sud			4h16min46	5 communes couvertes

Camargue-Cévennes				Nîmes 4 listes St-Gilles 2 listes Beaucaire 4 listes Béziers 3 listes Montpellier 4 listes
TV Sud Montpellier			4h16min46	5 communes couvertes Nîmes 4 listes St-Gilles 2 listes Beaucaire 4 listes Béziers 3 listes Montpellier 4 listes
TV Tours			2h38min14	6 communes couvertes Chinon 4 listes Blois 3 listes Vendôme 3 listes Tours 3 listes Joué-Lès-Tours 3 listes Bléré 2 listes
TV Vendée			7min40	5 communes couvertes Fontenay-le-Comte 3 listes Saint-Hilaire-de-Riez 3 listes Saint-Gilles-Croix-de-Vie 3 listes Les Sables d'Olonne 2 listes La Roche-sur-Yon 2 listes

TV7 Bordeaux			52min37	6 communes couvertes Bordeaux 2 listes Libourne 4 listes Saint-Médard 2 listes Pessac 2 listes Floirac 4 listes Mérignac 3 listes
TV8 Mont-Blanc	11min54	5 partis représentés dans les émissions d'information	1h53min19	3 communes couvertes Annecy 4 listes Chambéry 2 listes Cluses 4 listes
TVPI	-	-	-	-
Tébésud			40min	1 commune couverte L'équité est respectée Lorient 4 listes
VOO TV	-	-	-	-
Vosges Télévision			1h26min36	5 communes couvertes Contrexéville 5 listes Isches 1 liste Saint-Dié-des-Vosges 3 listes Vittel 3 listes Remiremont 3 listes
WEO – La Télé Nord Pas-de- Calais			9h19min	11 communes Béthune 4 listes Tourcoing 3 listes Calais 2 listes Roubaix 4 listes Maubeuge 3 listes

				Hénin-Beaumont 1 liste
				Halluin 3 listes
				Wasquehal 2 listes
				Wattrelos 1 liste
				Lille 1 liste
				Boulogne-sur-Mer 1 liste
WEO Picardie	-	-	-	-